

LES DROITS HUMAINS AUJOURD'HUI

UN MOUVEMENT QUI COMPTE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Sommaire

- 2 Préface
- 3 Kumi Naidoo – Une année placée sous le signe de la résistance des femmes
- 6 #ToxicTwitter ou comment étouffer la voix des femmes
- 8 Les femmes, premières victimes des inégalités
- 10 Pour les réfugiés, il faut des changements significatifs
- 14 Ventes d'armes à la coalition menée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis : retour sur l'année écoulée
- 16 Gros plan sur l'Afrique
- 18 Gros plan sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord
- 22 Gros plan sur l'Europe et l'Asie centrale
- 28 Gros plan sur l'Asie du Sud-Est et le Pacifique
- 32 Gros plan sur l'Asie de l'Est
- 34 Gros plan sur l'Asie du Sud
- 38 Gros plan sur les Amériques
- 42 Cinq femmes en première ligne de la lutte pour les droits humains
- 46 Notre impact... et ce qu'il reste à faire
- 50 Nées le même jour de décembre 1948 - 70 ans de DUDH vus par une militante pas tout à fait comme les autres

Alors que 2018 tire à sa fin, profitons de ce moment pour revenir sur les 70 ans qui se sont écoulés depuis l'adoption par les Nations unies de la Déclaration universelle des droits de l'homme et pour nous interroger sur le chemin parcouru.

La Déclaration énonce une série de droits dont nous pouvons toutes et tous nous prévaloir, en notre simple qualité d'être humain. Des progrès sont réalisés tous les ans depuis 1948 pour que tous les habitants de la planète puissent un jour jouir de ces droits. Un nombre croissant d'hommes et de femmes vivent à l'abri du besoin, sans avoir à connaître la peur ou la discrimination. Malheureusement, il y a toujours des endroits où, en revanche, l'humanité régresse. Il y a encore beaucoup à faire pour parvenir à un monde conforme aux idéaux de la Déclaration, où tous les êtres humains seraient libres et égaux. Les conflits, les préjugés, les inégalités dans le partage des ressources et les problèmes de gouvernance constituent quelques-unes des raisons pour lesquelles nombre d'entre nous attendent toujours de pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux.

Dans cette synthèse de l'état des droits humains dans le monde, nous nous intéressons à certains des grands problèmes et des thèmes majeurs qui ont dominé l'année 2018. Nous nous penchons sur des moments clés dans chaque région et sur des mouvements décisifs en faveur du changement, en examinant en particulier la situation des droits des femmes. Nous saluons également le travail des nombreux défenseurs des droits humains qui militent aujourd'hui, un peu partout dans le monde, en rendant hommage à celles et ceux qui ont payé de leur vie ou de leur liberté leur engagement. Dans les moments les plus sombres, leur courage nous donne la force de poursuivre notre lutte en faveur des droits fondamentaux. ■

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modifications - International 4.0.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons. L'édition originale en langue anglaise de cet ouvrage a été publiée en 2018 par

Amnesty International LTD
Peter Benenson House, 1 Easton Street
Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : POL 10/9090/2018 - French
Original : anglais

Photo de couverture : Journée internationale des droits des femmes à Buenos Aires (Argentine, 8 mars 2018).

© Reuters/Marcos Brindic

Une année placée sous le signe de la résistance des femmes

KUMI NAIDOO, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le monde célèbre aujourd'hui le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce document extraordinaire, adopté le 10 décembre 1948, a rassemblé la communauté internationale dans une démonstration d'unité sans précédent et établi pour la première fois une déclaration des droits applicable à toutes les personnes, s'attaquant ainsi aux fondements mêmes de l'injustice à travers le monde.

Des militantes et militants pour le droit à l'avortement rassemblés à Buenos Aires attendent les résultats du vote des législateurs sur un projet de loi légalisant l'avortement (Argentine, 8 août 2018). © Reuters/Marcos Brindicci.

Pourtant, 70 ans plus tard, nous voyons une économie mondiale en berne donner naissance à des personnages grandiloquents qui utilisent des postures machistes, misogynes, xénophobes et homophobes pour se donner l'apparence de dirigeants « durs à cuire ». Cela évoque la montée du fascisme dans les années 1930, qui est survenue à la suite d'une dépression économique et a culminé avec les abominations de l'Holocauste. L'une des réponses apportées à ces événements a été l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui proclame que tous les êtres humains « naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

En 2018, nous avons vu nombre de ces dirigeants « durs à cuire » tenter de saper le principe même d'égalité, qui constitue le socle des droits humains. Ils ont cherché à diaboliser et persécuter des groupes de population déjà marginalisés et fragilisés. Mais la lutte pour l'égalité s'est illustrée de façon particulièrement retentissante et visible dans le combat pour les droits des femmes.

LE POUVOIR DE LA VOIX DES FEMMES

En 2018, dans le monde entier, des femmes ont été en première ligne du combat pour les droits humains. En Inde et en Afrique du Sud, des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour protester contre les violences sexuelles endémiques. En Arabie saoudite et en Iran, des militantes ont bravé le risque d'une arrestation en résistant, respectivement, à l'interdiction de conduire et à l'obligation de porter le *hijab* (voile islamique). En Argentine, en Irlande et en Pologne, de très nombreuses personnes se sont rassemblées pour réclamer la suppression de lois répressives sur l'avortement. Aux États-Unis, en Europe et au Japon, des millions des personnes ont participé à la deuxième marche des femmes organisée dans le cadre du mouvement #MeToo, demandant la fin de la misogynie et des atteintes aux droits des femmes. Dans le nord-est du Nigeria, plusieurs milliers de femmes déplacées se sont mobilisées afin de réclamer justice pour les violences qui leur ont été infligées par des combattants de Boko Haram et par les forces de sécurité nigérianes.

Le pouvoir grandissant de la voix des femmes ne doit pas être sous-estimé. Encouragés par les puissants appels qui ont été lancés pour que les droits des femmes soient enfin respectés, les Irlandais et Irlandaises ont massivement voté pour la suppression de l'interdiction de l'avortement. En Arabie saoudite, les femmes ont enfin obtenu le

droit de conduire. En Islande et en Suède, de nouvelles lois ont été adoptées reconnaissant qu'un acte sexuel non consenti constitue un viol. Aux États-Unis, des accusations d'abus sexuels ont ébranlé le système patriarcal hollywoodien, remettant en cause des décennies d'impunité.

LA DURE RÉALITÉ DE LA SITUATION DES DROITS DES FEMMES

Nous ne pouvons cependant pas célébrer cette formidable montée du militantisme féminin sans souligner les raisons pour lesquelles les femmes ont besoin de se battre si âprement. En effet, en 2018 encore, de nombreux gouvernements soutiennent ouvertement des politiques et des lois qui assujettissent et répriment les femmes.

À l'échelle de la planète, 40 % des femmes en âge de procréer vivent dans des pays où l'avortement reste soumis à de fortes restrictions, et quelque 225 millions de femmes n'ont pas accès à des moyens de contraception modernes. Malgré des campagnes militantes de grande ampleur, le Salvador a maintenu la répression pénale de l'avortement en toutes circonstances, et le Sénat argentin a rejeté, à une faible majorité, un projet de loi qui aurait autorisé l'avortement pendant les 14 premières semaines de grossesse. Parallèlement, en Pologne et au Guatemala, les décideurs politiques continuent de défendre un durcissement des lois sur l'avortement et, aux États-Unis, la réduction du financement des centres de planning familial met en danger la santé de plusieurs millions de femmes.

La violence liée au genre touche de façon disproportionnée les femmes, les personnes transgenres et les personnes ne se conformant pas aux normes en matière de genre, mais les responsables politiques continuent de ne

tenir aucun compte de cette véritable crise en matière de droits humains. En juillet, la Bulgarie a choisi de ne pas ratifier la Convention d'Istanbul, un traité européen sur la lutte contre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes, la Cour constitutionnelle bulgare l'ayant jugée « contraire à la Constitution ». En août, le Luxembourg a été le 33^e État à ratifier cette Convention. Toutefois, si un nombre relativement élevé d'États européens se sont ainsi engagés à respecter ses dispositions, les chiffres continuent de faire état d'une situation très inquiétante.

Une fille sur 10, à l'échelle planétaire, serait agressée sexuellement avant l'âge de 20 ans, et seulement un tiers des pays de l'Union européenne reconnaissent que les actes sexuels non consentis constituent un viol. Dans d'autres régions du monde, lors d'entretiens avec des représentants d'Amnesty International, des femmes vivant dans des zones de conflit au Nigeria, en Irak, au Soudan du Sud et au Myanmar ont décrit les terribles violences sexuelles qu'elles avaient subies, souvent aux mains des forces de sécurité de leur propre pays.

Partout dans le monde, des femmes en butte à des discriminations croisées – fondées notamment sur leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur appartenance ethnique, leur couleur de peau ou leur situation économique et sociale – sont victimes de violations des droits humains supplémentaires spécifiques. En Somalie, les femmes handicapées sont souvent soumises au mariage forcé et à la violence domestique. Au Canada, les femmes autochtones risquent six fois plus d'être assassinées que les autres femmes. Nous qui militons au sein de mouvements de défense des droits des femmes et des droits humains devons en faire plus pour que soient reconnues les conséquences de ces formes croisées de discrimination et pour que les voix des femmes les plus marginalisées soient entendues.

Face à la résistance et au militantisme des femmes, des groupes opposés à la promotion de ces droits en Amérique latine et en Europe ont adopté une nouvelle stratégie de répression, qui consiste à qualifier les féministes et les défenseurs des droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) de « partisans d'une idéologie du genre » qui, selon eux, menacent l'existence même « des valeurs liées au mariage et à la famille ». Ces groupes tentent souvent de réduire au silence les femmes et les personnes LGBTI engagées dans la défense des droits humains, notamment au moyen de campagnes insultantes en ligne. En conséquence, les personnes, quel que soit leur genre, qui militent contre les inégalités liées au genre doivent aussi se battre pour défendre simplement leur droit de s'exprimer.

Amnesty International a réalisé cette année une étude sur les droits humains et les violences en ligne contre les femmes – l'une des premières de ce type. Celle-ci confirme ce que de nombreuses femmes savent déjà : les réseaux sociaux s'avèrent être à la fois une bénédiction et un fléau. Les entreprises et les gouvernements n'ont absolument rien fait pour protéger leurs utilisateurs face au déluge de violence en ligne, qui a conduit de nombreuses femmes, en particulier, à s'autocensurer voire à abandonner complètement ces plateformes.

À l'inverse, les réseaux sociaux ont donné une plus grande visibilité dans certaines régions du monde aux appels lancés par des femmes pour l'égalité au travail, un combat mené depuis des décennies, voire des siècles, qui a cependant bénéficié d'un regain d'attention cette année avec les appels réclamant une diminution de l'écart de rémunération lié au genre, qui est actuellement de 23 % à l'échelle mondiale. Non seulement les femmes à travers le monde sont moins payées, en moyenne, que les hommes, mais en outre elles sont plus susceptibles de travailler sans rémunération et d'occuper des emplois informels, dangereux et peu qualifiés. Ce phénomène est dû en grande partie aux normes sociales qui accordent une moindre valeur aux femmes et à leur travail.

Sans l'égalité au travail, les femmes continueront d'être les plus durement touchées par l'économie mondiale en fragile reprise. Au Royaume-Uni, les femmes ont, selon certaines informations, supporté 86 % du poids des mesures d'austérité mises en place depuis 2010, en raison de leur dépendance à l'égard des prestations sociales.

Tout au long de l'histoire ou presque, les femmes ont été en butte à une discrimination due à la hiérarchie hommes-femmes et aux normes de genre. Il est essentiel qu'elles participent aux affaires politiques pour que les lois qui confortent les inégalités économiques et sociales puissent être combattues. Même si un nombre record de femmes ont brigué une charge publique en 2018, les progrès réalisés restent malheureusement très lents. Actuellement, seulement 17 % des chefs

d'État ou de gouvernement, et 23 % des parlementaires à travers le monde, sont des femmes.

2019 : L'OCCASION DE FAIRE CHANGER LES CHOSES

Le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme nous donne l'occasion de réfléchir à ce qui a constitué, pour toutes les femmes et tous les hommes ayant participé à sa création, un succès historique. C'est grâce au travail de pression soutenu d'une femme – Hansa Mehta – que la formulation de l'article 1 de la Déclaration a pu être modifiée, passant de « Tous les hommes naissent libres et égaux » à « Tous les êtres humains naissent libres et égaux ». Hansa Mehta a eu raison de s'inquiéter et de penser que les femmes allaient être exclues des protections mises en place. En effet, 70 ans plus tard, nous nous battons encore pour que les droits des femmes soient reconnus en tant que droits humains. Pour remédier à cette situation, les gouvernements doivent de toute urgence et de façon prioritaire s'engager véritablement à respecter la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui constitue la déclaration internationale des droits des femmes, et veiller, en la mettant en œuvre au niveau national, à ce que les femmes soient protégées contre la discrimination et la violence.

Avec 189 États parties, cette Convention est le deuxième traité relatif aux droits humains le plus ratifié. Cependant, les gouvernements doivent cesser de se contenter de reconnaître les droits des femmes en paroles uniquement. L'indéniable flambée de militantisme féminin de l'année 2018 prouve bien que les gens ne sont pas prêts à accepter cette situation. Nous non plus, nous ne l'acceptons pas. En 2019, Amnesty International va accroître son travail de pression sur les États pour qu'ils renoncent, avec effet immédiat, à leurs réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et prennent les mesures nécessaires pour que les droits des femmes soient pleinement respectés. Nous devons, maintenant plus que jamais, soutenir les mouvements de défense des droits des femmes, donner un écho aux voix des femmes dans toute leur diversité, et lutter pour que tous nos droits soient reconnus. J'espère que vous vous joindrez à nous. ■

Des sympathisants des personnes LGBT qui voulaient défiler jusqu'à la place Taksim, à Istanbul, tentent d'échapper aux tirs de gaz lacrymogènes de la police (Turquie, 25 juin 2017). La marche des fiertés LGBT a été interdite en 2017 pour la troisième année. Les organisateurs ont défié cette interdiction et les participants ont tenté de défiler jusqu'à la place Taksim, mais ils se sont heurtés à une forte présence policière. La foule a été dispersée au moyen de gaz lacrymogènes et plusieurs personnes ont été arrêtées. © Chris McGrath/Getty Images.

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE : #TOXICTWITTER, OU COMMENT ÉTOUFFER LA VOIX DES FEMMES

Les réseaux sociaux permettent aux gens dans le monde entier de s'exprimer en participant à des débats, en nouant des contacts et en partageant des informations. Or, en 2018, les femmes ont dénoncé de façon croissante un fléau qui menace leur droit à la liberté d'expression sur les réseaux sociaux : la prolifération des violences et autres formes de comportement abusif en ligne.

AUTOCEENSURE

De nombreuses femmes ont indiqué à Amnesty International, lors des recherches menées à ce sujet, que les violences et d'autres formes d'abus se multiplient sur la plateforme Twitter, le plus souvent sans que personne ne soit amené à rendre de comptes. Les violences et autres abus que subissent les femmes sur Twitter nuisent à leur droit de s'exprimer sur un pied d'égalité, librement et sans peur. Alors que la voix des femmes pourrait être renforcée, ces abus conduisent les intéressées à s'autocensurer dans ce qu'elles publient et à limiter leurs interactions en ligne. Ils poussent même certaines femmes à renoncer complètement à Twitter.

Dans ce moment charnière où les femmes du monde entier utilisent leur pouvoir collectif pour s'exprimer haut et fort et faire entendre davantage leur voix au moyen des réseaux sociaux, Twitter ne prend pas les mesures nécessaires pour garantir le respect des droits humains et combattre efficacement sur sa plateforme la violence et les autres formes d'abus. En conséquence, au lieu d'utiliser leur voix pour changer les choses dans le monde, de nombreuses femmes se voient repoussées dans une culture du silence qui appartient au passé.

Les violences et autres abus à l'égard de femmes commis sur Twitter prennent différentes formes. Il s'agit notamment de menaces directes ou indirectes de violences physiques ou sexuelles ; d'attaques visant un ou plusieurs aspects de l'identité, comme des propos racistes ou transphobes ; de harcèlement ciblé ; d'atteintes à la vie privée telles que le « doxing » (qui consiste à mettre en ligne des informations personnelles d'un tiers pour lui porter préjudice) ; ou encore du partage d'images intimes ou à caractère sexuel sans le consentement de la femme concernée. Ces abus visent à créer un cyberenvironnement hostile pour les femmes, afin de les humilier, de les dégrader, de les rabaisser et en fin de compte de les réduire au silence.

Cette année, Amnesty International s'est attaquée à cette tendance dangereuse qui menace l'aptitude des femmes à participer librement à la sphère publique. Le rapport d'Amnesty International intitulé *#Toxic Twitter: Violence and abuse against women online* indique que sur Twitter des femmes sont la cible de violences et d'autres abus pour diverses raisons. Elles sont parfois visées pour avoir dénoncé des problèmes, souvent liés à la place des femmes dans la société. Parfois aussi, elles sont prises pour cible parce

qu'elles sont des personnalités publiques. Si des personnes appartenant à tous les genres sont victimes de violences et d'autres formes d'abus en ligne, ceux qui sont exercés contre les femmes sont fréquemment de nature sexiste ou misogyne ; de plus, bien souvent, les menaces contre des femmes exprimées en ligne ont un caractère sexuel et incluent des références précises à certaines parties du corps. Les femmes qui subissent des discriminations croisées ou multiples hors ligne constatent souvent que les violences et autres abus exercés contre elles en ligne visent également leurs différences identitaires. Les personnes non binaires peuvent également faire l'objet d'abus ciblés à caractère misogyne parce qu'elles ne se conforment pas aux normes en matière de genre.

La politique de Twitter relative aux comportements haineux et aux abus entend établir clairement quelles pratiques sont considérées comme acceptables sur la plateforme. Bien qu'elle couvre de nombreuses formes d'abus portant atteinte aux droits des femmes, cette politique n'est toutefois pas d'une grande utilité pour elles si elle n'est pas appliquée de façon systématique dans les faits. De nombreuses femmes ont indiqué à Amnesty International que lorsqu'elles signalaient des abus sur Twitter, l'entreprise ne prenait aucune mesure et gardait le silence. L'une des conséquences les plus dommageables de cette inaction et du manque de constance des réactions lorsqu'un cas est déclaré est l'effet dissuasif sur les femmes. C'est aux femmes qui sont la cible de tels abus qu'il appartient de les signaler. Cette démarche prend du temps, d'une part, et elle coûte beaucoup émotionnellement, d'autre part. Si les choses se passent mal lorsqu'une femme signale un abus à Twitter, ou si cette femme a des échos négatifs par d'autres personnes, elle n'est pas incitée à renouveler l'effort à l'avenir.

Twitter devrait évaluer, de façon continue et anticipée, l'impact de ses politiques et de ses pratiques sur le droit des utilisateurs à la liberté d'expression et d'opinion et sur leurs autres droits, et prendre les mesures nécessaires pour prévenir ou atténuer tout éventuel effet négatif. Il est en outre absolument nécessaire que le réseau social exerce la transparence concernant sa politique et ses pratiques, ainsi que les mesures qu'il prend pour détecter les atteintes aux droits humains et les combattre.

Malgré certains progrès, Twitter manque toujours à sa responsabilité de respect des droits humains en ce qui concerne les violences et autres formes d'abus dont les femmes



sont la cible sur sa plateforme. Les mesures prises sont insuffisantes face à l'ampleur et à la nature de ce problème. Les femmes ont le droit de ne pas subir de discriminations ni de violences. Elles ont aussi le droit de s'exprimer librement en ligne et hors ligne. Il est clair que la politique et les pratiques de Twitter ne respectent pas ces droits.

Afin de garantir l'exercice réel du droit à la liberté d'expression, il est essentiel de veiller à ce que toute personne puisse librement faire entendre sa voix en ligne sans avoir à craindre de violences ou d'autres abus. Les violences et autres formes d'abus ciblant des femmes sur Twitter et ayant pour effet de les museler et de les censurer ont aussi de lourdes conséquences sur la capacité des femmes, en particulier les jeunes et celles appartenant à des communautés marginalisées, d'exercer pleinement dans les années à venir leur droit de participer à la vie publique et de s'exprimer librement en ligne.

En 2019, Twitter devra respecter l'obligation qui lui incombe en tant qu'entreprise de respecter tous les droits humains, y compris le droit de ne pas subir de discriminations et les droits à la liberté d'expression et d'opinion. Il doit montrer qu'il a entendu les femmes et prendre des mesures concrètes pour ne plus provoquer, directement ou indirectement, d'atteintes à ces droits. Il s'agit notamment de faire le nécessaire pour identifier les atteintes aux droits humains liées à ses activités, prévenir ces atteintes, les combattre et rendre des comptes sur ce point.

Il est possible de mettre fin aux violences et abus de cette ampleur. Twitter doit, pour commencer, appliquer sa politique relative aux comportements violents et aux propos haineux. Le réseau social a beau déclarer qu'il « ne tolère aucun comportement consistant à harceler, intimider ou utiliser la peur pour réduire au silence une personne », c'est exactement à un tel comportement que se heurtent de nombreuses utilisatrices de la plateforme.

Twitter devrait publier des informations exhaustives et claires sur la nature des violences et autres formes d'abus à l'égard des femmes et d'autres groupes perpétrés sur sa plateforme, sur le nombre de cas et sur les mesures prises pour combattre ces actes.

Le réseau doit améliorer ses mécanismes de signalement afin de garantir le respect systématique de ses propres règles, et réagir de manière plus appropriée en cas de plainte faisant état de violences ou d'autres abus.

Enfin, Twitter devrait expliquer plus clairement comment il procède pour détecter et interpréter les violences et autres formes d'abus sur la plateforme, et comment il gère les signalements concernant de tels actes. Il devrait agir beaucoup plus en amont, en éduquant et sensibilisant les utilisateurs aux questions de sécurité et de respect de la vie privée sur la plateforme, pour rendre celle-ci plus sûre et moins toxique pour les femmes.

Si Twitter persiste à ne rien faire en 2019, les femmes seront cette fois bel et bien réduites au silence. Twitter doit donc s'attaquer pour de bon au problème et prendre d'urgence ces mesures concrètes. ■

Ci-dessus : Manifestation organisée à Bilbao dans le cadre d'une grève nationale des femmes contre les inégalités liées au genre, lors de la journée internationale des droits des femmes (Espagne, 8 mars 2018). © Reuters/Vincent West.

En haut à gauche : Une manifestante utilise un porte-voix pour scander des slogans lors d'une journée de grève pour la défense des droits des femmes à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, à Madrid (Espagne, 8 mars 2018). © Pablo Cuadra/Getty Images.

En bas à gauche : Des étudiantes de l'Université de Delhi et des membres du collectif Pinjratod (« casser les cages ») manifestent pour réclamer l'égalité entre hommes et femmes dans le règlement des universités indiennes, notamment en ce qui concerne l'heure du couvre-feu pour les femmes dans les résidences universitaires (Faculté des Arts, North Campus, Delhi, Inde, 8 octobre 2018). © Sanchit Khanna/Hindustan Times/Getty.

23% DES FEMMES

INTERROGÉES DANS 8 PAYS
ONT DÉJÀ ÉTÉ HARCELÉES
OU AGRESSÉES VERBALEMENT
EN LIGNE



LES FEMMES, PREMIÈRES VICTIMES DES INÉGALITÉS

En janvier dernier, le Forum économique mondial a appelé à faire de 2018 l'année de la réussite des femmes. Il a invité les gouvernements à accroître la place des femmes dans le monde du travail afin qu'elles y participent au même titre que les hommes.

Deux mois plus tôt cependant, en novembre 2017, cette organisation avait estimé qu'il faudrait encore 217 ans pour combler l'écart économique entre les hommes et les femmes.

En 2015, dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations unies, les gouvernements avaient quant à eux pris l'engagement politique d'atteindre l'égalité des genres d'ici à 2030. Cet engagement faisait suite à un travail de campagne concerté, mené par des groupes de défense des droits des femmes et des organisations spécialisées dans le développement et les droits humains.

Le décalage est grand entre, d'un côté, l'engagement à réaliser l'égalité des genres d'ici 12 ans – notamment en accordant aux femmes les mêmes droits d'accès aux ressources économiques qu'aux hommes – et, de l'autre, les estimations selon lesquelles il faudra encore plus de deux siècles pour y parvenir.

LES OBSTACLES AUX DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES FEMMES

Les obstacles qui empêchent les femmes, de jouir de leurs droits économiques et sociaux sont bien connus. Selon les Nations unies, les femmes ne possèdent que 12,8 % des terres agricoles dans le monde. Le fait que beaucoup ne bénéficient pas d'une sécurité légale d'occupation fait gravement obstacle à leurs droits à l'alimentation, au travail et au logement dans les zones rurales comme urbaines. Les règles d'héritage discriminatoires, ainsi que les lois relatives au statut des personnes et à la propriété, empêchent souvent les femmes de louer, posséder ou déclarer des terres ou des biens immobiliers. Dans son rapport sur l'Eswatini (ex-Swaziland) paru en 2018, Amnesty International a montré que le système traditionnel d'attribution des terres par les chefs (*kukhonta*) désavantageait souvent les femmes car les terres revenaient généralement aux hommes. Une femme expulsée de force de sa maison détruite par les autorités a déclaré :

« Il est très difficile pour une femme de bénéficier de la procédure de *kukhonta*. Il faut un homme. Sinon vous ne pouvez pas obtenir de terre ni être écoutée. »

Depuis plus de dix ans, Amnesty International demande aux gouvernements de garantir à toutes les personnes un degré minimum de sécurité d'occupation des terres, qui doit comprendre une protection contre les expulsions forcées, le harcèlement et les autres menaces. Les gouvernements continuent pourtant d'acquérir des terres pour de grands projets commerciaux ou de réaménagement urbain en violation flagrante du droit international, ce qui donne lieu à des expulsions forcées.

Les femmes sont beaucoup plus touchées que les hommes par ces mesures car elles ne bénéficient pas des mêmes droits en termes d'accès à la terre et à la propriété. Elles basculent donc plus facilement dans la pauvreté ou deviennent encore plus pauvres qu'elles ne l'étaient. Par exemple, au Kenya, des femmes autochtones sengwers ont expliqué à Amnesty International que les expulsions forcées des populations vivant dans la forêt d'Embobut avaient détruit leur autonomie financière car elles n'avaient plus accès à la forêt, aux terres et au bétail dont elles ont besoin pour assurer leur subsistance et préserver leur identité culturelle. Une femme sengwer expulsée sans aucune indemnisation a déclaré : « Je suis hébergée [chez quelqu'un], je n'ai pas de terres, pas de lit et pratiquement rien à manger. Je travaille de temps en temps dans des fermes. Je vis dans le dénuement le plus total. »

UNE PROTECTION TRÈS INSUFFISANTE DU DROIT DES FEMMES AU TRAVAIL ET DES DROITS DES TRAVAILLEUSES

Selon la Banque mondiale, le Brésil, l'Égypte, la France, l'Inde, la Russie et 99 autres pays disposent toujours de lois qui empêchent les



À gauche : Une livreuse de légumes se repose sur son rickshaw au marché de Divisoria, à Manille (Philippines, 12 juillet 2018). © Noel Celis/AFP/Getty Images.

Ci-dessus : Des participantes et participants au défilé de la journée internationale des travailleurs organisé par l'Organisation centrale des syndicats du Kenya (COTU-K) à Uhuru Park, à Nairobi (Kenya, 1^{er} mai 2018). © Yasuyoshi Chiba/AFP/Getty Images.

À droite : Esther Njuguna, vendeuse d'eau à Nairobi. Cette mère de quatre enfants livre de l'eau à ses clients depuis 18 mois. Elle a décidé de se lancer dans ce commerce parce qu'elle ne réussissait jamais à avoir de l'eau quand elle en avait besoin (Kenya, 2 mars 2018). © Biko Macoins/AFP/Getty Images.



ÉCART DE RÉMUNÉRATION
HOMMES / FEMMES -
MOYENNE MONDIALE :

23%

femmes d'exercer certains métiers. Plus de 2,7 millions de femmes n'ont donc pas, en droit, le même choix de professions que les hommes. L'École de santé publique Fielding, un centre d'étude, a constaté que seuls 87 pays garantissaient l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes à emploi équivalent.

Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), 740 millions de femmes travaillent dans le secteur informel, sans protection juridique et sans accès, ou presque, aux systèmes de sécurité sociale.

Les employées de maison sont souvent particulièrement vulnérables. Des campagnes menées par Amnesty International au Liban, au Qatar, dans la région administrative de Hong-Kong et en Indonésie ont mis en avant les graves atteintes aux droits des travailleurs et aux autres droits humains dont ces femmes sont souvent victimes en raison des lacunes du droit du travail, ou de sa mauvaise application. Les femmes qui travaillent dans l'économie informelle et dans de nombreuses zones de fabrication de produits destinés à l'exportation se heurtent à des obstacles juridiques et pratiques qui les empêchent de se syndiquer et d'exercer leurs droits de négociation collective.

Selon l'OIT, les femmes constituent la plus grande partie de la main-d'œuvre dans certains secteurs de la chaîne d'approvisionnement mondiale, tels que l'habillement et l'horticulture, mais elles exercent majoritairement des emplois mal payés ou peu qualifiés. Les campagnes menées actuellement par Amnesty International sur l'huile de palme et le cobalt dans la chaîne d'approvisionnement mondiale montrent que certaines des entreprises les plus riches du monde ne font pas preuve de la diligence requise en matière de droits humains.

L'évolution du marché du travail mondial, marquée notamment par l'augmentation des délocalisations et du recours à la sous-traitance dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et dans l'économie des plateformes numériques, en particulier lorsqu'elle s'accompagne d'une

insécurité du travail et de faibles salaires, rend encore plus difficile la réduction des écarts de salaires entre les hommes et les femmes.

Les gouvernements doivent de toute urgence adapter leur législation relative aux droits des travailleurs et travailleuses et la manière dont ils l'appliquent afin de combler les lacunes dans la protection du droit des femmes au travail et des droits des travailleuses. Les entreprises doivent déterminer quels sont les risques en matière de droits des travailleurs et d'autres droits humains que présentent leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement mondiales, afin de prévenir ces risques et d'y remédier. Les gouvernements doivent quant à eux changer radicalement de modèle et reconnaître la responsabilité juridique des entreprises, en veillant à ce que toutes les victimes puissent obtenir réparation.

TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ET SOINS AUX PROCHES

Le travail non rémunéré et les soins aux proches restent très majoritairement assurés par des femmes. Selon les données de 83 pays analysées par l'ONU, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à s'occuper des tâches non rémunérées que constituent le travail domestique et les soins aux proches. En conséquence, elles ont moins la possibilité de suivre des études et d'exercer un emploi rémunéré, ce qui a des conséquences négatives sur leurs revenus. Selon l'OIT, alors que l'écart diminue entre les hommes et les femmes en termes de niveau d'études et d'expérience professionnelle, les disparités de salaires restent plus importantes qu'escompté.

Les inégalités de genre au travail et le poids du travail non rémunéré et des soins aux proches empêchent en outre les femmes de bénéficier d'une aussi bonne couverture sociale que les hommes. De plus, près de 65 % des personnes qui ont atteint l'âge de la retraite mais ne touchent pas une pension régulière sont des femmes, et près de 750 millions de femmes n'ont aucun droit officiel au congé maternité. Il est indispensable que les gouvernements reconnaissent, réduisent et compensent le

travail non rémunéré que constituent les soins aux proches, notamment en améliorant les services publics et les programmes d'aide sociale.

Ces inégalités sont encore aggravées par les mesures d'austérité et les coupes budgétaires qui réduisent les principaux services publics dans de nombreux pays. Par exemple, en Espagne, les retards d'application d'une loi sur les soins de longue durée ont d'énormes conséquences sur les personnes qui aident les malades de manière informelle – des femmes pour la plupart. De même, au Tchad, les mesures d'austérité ont de graves répercussions sur le secteur public de santé et compromettent l'accès des femmes et des filles aux soins médicaux de base. Les femmes et les filles vulnérables vivant en zone rurale sont très durement touchées. Une femme enceinte de 29 ans habitant à 12 kilomètres du centre de santé le plus proche a expliqué à Amnesty International : « Je ne suis pas venue avant parce que je n'avais pas d'argent pour les analyses. Je n'ai pas d'argent pour les comprimés de fer et le carnet... »

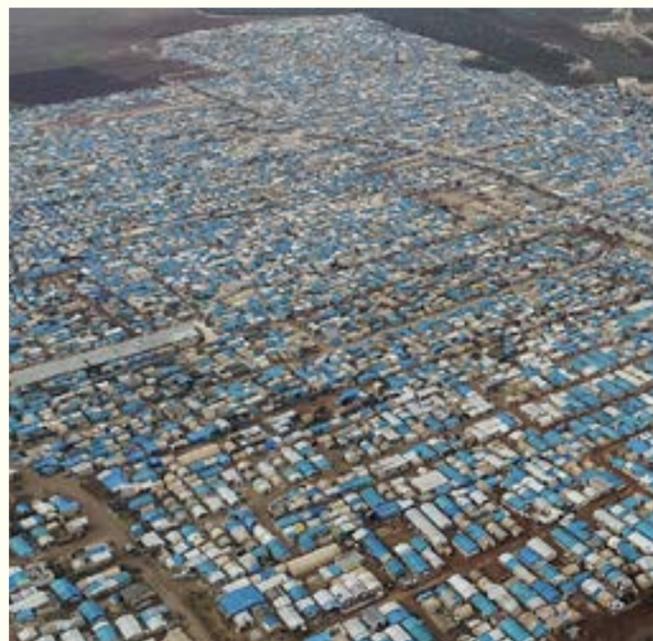
LES GOUVERNEMENTS DOIVENT GARANTIR L'ÉGALITÉ DES GENRES

Plus de 100 gouvernements ont pris des mesures pour suivre les budgets alloués à l'égalité des genres. C'est une avancée positive, mais les gouvernements doivent en faire beaucoup plus pour évaluer, élaborer et mettre en œuvre des politiques fiscales et monétaires appropriées visant à garantir cette égalité. Ils doivent notamment appliquer des politiques de taxation progressive et combattre l'évasion fiscale et les flux financiers illégaux afin de disposer de plus de moyens pour mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels des femmes. Pour parvenir à l'égalité des genres, les gouvernements peuvent et doivent remédier aux disparités qui existent dans les cadres juridiques, l'application des lois et les dépenses publiques. Les femmes ne peuvent pas attendre encore 200 ans. ■

POUR LES RÉFUGIÉS, IL FAUT DES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

Le Pacte mondial sur les réfugiés lancé par l'Assemblée générale des Nations unies n'est pas porteur de changements significatifs pour les 25 millions d'hommes, de femmes et d'enfants réfugiés à travers le monde. L'objectif du Pacte était d'améliorer la réponse de la communauté internationale aux déplacements forcés de masse. Le texte final convenu à l'issue de 18 mois de consultations s'est révélé singulièrement dénué d'ambitions et n'est rien d'autre qu'un plan honteux permettant à la communauté internationale de se dérober à ses responsabilités.

En haut à droite : Vue aérienne prise par un drone du camp d'al Karama, près du village de Qah (gouvernorat d'Idlib), dans le nord-est de la Syrie. Ce camp abrite plusieurs milliers de victimes de la guerre, qui ont fui leur région en raison de la poursuite du conflit (20 décembre 2017). © Burak Karacaoglu/Anadolu Agency/Getty Images.
À droite : Un migrant à bord d'un bateau de secours en mer de l'ONG Proactiva Open Arms, en mer Méditerranée centrale (2 août 2018). © Reuters/Juan Medina.
Ci-dessous : Deux enfants migrants traversent une zone d'abris de fortune près du camp de réfugiés et de migrants de Moria, sur l'île de Lesbos (Grèce, 17 septembre 2018). © Reuters/Giorgos Moutafis.



LE HCR A SIGNALÉ UNE BAISSÉ DE
54%
DU NOMBRE DE RÉINSTALLATIONS
DE RÉFUGIÉS

Ce Pacte ne changera rien à la situation des réfugiés rohingyas qui viennent d'arriver au Bangladesh, ni à celle de tous les jeunes Somaliens nés dans des camps au Kenya, ni à celle des réfugiés bloqués sur l'île de Nauru et laissés dans une effroyable incertitude quant à leur sort, en toute illégalité. Il ne soulagera en rien l'Afrique subsaharienne, qui accueille aujourd'hui 31 % de la population mondiale de réfugiés.

DES VOIX IGNORÉES

Rares sont les personnes réfugiées dans le monde qui ont entendu parler du Pacte mondial. Elles n'ont pas été consultées non plus sur le processus ou le contenu du texte, et n'ont pas participé aux négociations. Le Pacte se voulait un recueil complet et exhaustif des meilleures pratiques, mais la moindre dynamique susceptible d'aboutir à la prise d'engagements concrets, à la fixation d'obligations ou au lancement d'une action ambitieuse a été réduite à néant lors des premiers cycles de discussion. Les obligations du droit international relatif aux droits humains et du droit international relatif aux réfugiés étaient pratiquement absentes de l'avant-projet de texte. Aucune référence n'y était faite y compris aux éléments les plus fondamentaux que sont le principe de « non-refoulement » et le droit de chercher asile. Le changement climatique n'était pas mentionné comme cause de déplacement forcé, et rien n'était vraiment fait pour que la voix des réfugiés soit entendue de manière officielle au sein des différents mécanismes. Ce qui prédominait au bout du compte, c'était un fort parti pris en faveur des intérêts des États plutôt que des droits des réfugiés.

IMPORTANTE RÉDUCTION DES QUOTAS DE RÉINSTALLATION

Bien plus scandaleuses encore, cependant, ont été certaines initiatives adoptées en dehors des négociations du Pacte mondial. Les mesures prises par les États cette année montrent d'ores et déjà que les ambitions très modestes qui figurent dans le Pacte ne seront probablement pas atteintes. Avant que le texte final ne soit mis au point, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) avait fait état d'une baisse de 54 % du nombre de réinstallations, passées de 163 206 en 2016 à 75 188 en 2017 du fait de la diminution du nombre de places offertes par les pays. Nous sommes très loin des 1,2 million d'agréments nécessaires selon le HCR.

Le gouvernement des États-Unis a fixé à 45 000 son quota d'admission de réfugiés, soit le niveau le plus bas depuis l'adoption de la Loi sur les réfugiés de 1980, et prévoit semble-t-il d'abaisser ce chiffre à 30 000 en 2019. Dans le même temps, Amnesty International a mis en évidence les dommages catastrophiques et irréparables que causent à des milliers d'hommes et de femmes en quête d'asile les politiques en matière d'immigration et de contrôle des frontières mises en place par le gouvernement de Donald Trump – des politiques qui prévoient notamment la séparation des familles et le placement en détention y compris d'enfants, en violation du droit international et de la législation des États-Unis.

RENOIS FORCÉS

En Europe, plusieurs États ont renvoyé de force un nombre croissant d'Afghans qui n'avaient pas obtenu le statut de réfugié ou une autre forme de protection internationale, malgré la détérioration de la sécurité en Afghanistan et tandis que les Nations unies faisaient état d'un nombre record de morts parmi la population civile. Amnesty International a expliqué les risques que courent les réfugiés renvoyés en Afghanistan, où la situation est marquée par de graves violations des droits humains et une violence généralisée. En 2018, pourtant, l'Allemagne a renvoyé de force dans ce pays 366 personnes, la Finlande 75, les Pays-Bas une trentaine et la Norvège 15, qui sont venues s'ajouter aux presque 10 000 Afghans et Afghanes renvoyés de force depuis l'Europe entre 2015 et 2016.

DES RESPONSABILITÉS ESQUIVÉES

Les gouvernements européens n'ont pas non plus réussi à réformer les règles en matière d'asile, ni à se mettre d'accord sur un système commun de partage des responsabilités et de coopération pour protéger les personnes réfugiées en Europe et leur venir en aide. En conséquence, les États situés « en première ligne » ont continué d'assumer une part disproportionnée de la responsabilité du traitement des demandes d'asile. Malgré la baisse considérable du nombre des arrivées en Europe, l'UE et certains États membres ont poursuivi le développement des pratiques d'externalisation visant à maintenir les personnes en mouvement loin des frontières européennes, transférant ainsi la responsabilité sur d'autres pays en Afrique et ailleurs.

Les réfugiés et les migrants pris au piège en Libye ont particulièrement fait les frais de ces politiques européennes, qui soutiennent les autorités libyennes dans leurs activités de blocage des départs et d'interception des personnes qui risquent leur vie pour trouver la sécurité et une vie meilleure en Europe. Plus de 1 200 personnes sont mortes ou ont été portées disparues durant l'été en Méditerranée centrale. Des milliers d'autres ont été interceptées et renvoyées en Libye, où elles sont en butte aux risques d'arrestation arbitraire, de violences, d'atteintes aux droits humains et d'exploitation.

À la suite de l'accord UE-Turquie, emblématique du point de vue de l'esquive des responsabilités, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont été enfermés dans des camps sordides et surpeuplés installés dans les îles grecques avec les financements de l'UE. Exposées au harcèlement et aux violences sexuelles, entre autres, les femmes et les filles y sont particulièrement en danger.

En Israël, le gouvernement a commencé l'année en publiant une « Procédure pour l'expulsion vers des pays tiers », aux termes de laquelle les hommes célibataires de nationalité soudanaise ou érythréenne déboutés de leur demande d'asile ou qui n'avaient pas déposé de demande à la fin de l'année 2017 se verraient notifier un avis d'expulsion vers leur pays d'origine ou vers un « pays tiers ». Les deux pays tiers où le renvoi était possible n'étaient pas spécifiés, mais il s'agissait selon tous les observateurs de l'Ouganda et du Rwanda. Les personnes refusant de partir seraient placées en détention jusqu'à ce qu'elles acceptent leur

départ, ou bien seraient éloignées de force. Un recours judiciaire a suspendu la mise en œuvre de cette procédure, mais cela n'a pas empêché Israël de transférer à l'Ouganda, premier pays d'accueil en Afrique (et l'un des cinq premiers au niveau mondial) avec 1,3 million de réfugiés présents sur son territoire, les responsabilités qui lui incombent vis-à-vis de ces réfugiés et demandeurs d'asile. Cette procédure est contraire au principe de « non-refoulement » qui s'impose à Israël.

UNE MOBILISATION CITOYENNE POUR DE NOUVELLES SOLUTIONS

Tandis que les États se dérobaient à leurs responsabilités, la mobilisation citoyenne ne cesse de grandir. Cependant, partout dans le monde, les gouvernements ont recours à des méthodes toujours plus diversifiées pour contrecarrer le travail des personnes et des organisations qui viennent en aide aux migrants, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Mesures administratives, législation pénale et autres lois sont déployées pour dissuader, contraindre, poursuivre et punir les hommes et les femmes qui apportent leur aide. De la saisie de navires affrétés par des ONG pour des opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée à l'arrestation d'une journaliste qui enquêtait sur les violations des droits des réfugiés commises par le gouvernement australien à Nauru, la mobilisation citoyenne en faveur des droits des personnes réfugiées ou migrantes est devenue un combat difficile et susceptible de faire l'objet de poursuites pénales.

Cependant, le projet final de Pacte mondial évoque des voies complémentaires d'admission permettant aux réfugiés de gagner un pays tiers sûr, et recommande que les États mettent en place « des programmes de parrainage privé ou communautaire venant s'ajouter aux programmes ordinaires de réinstallation », ce que préconise Amnesty International depuis fort longtemps.

Certains pays ont commencé à prendre des initiatives en ce sens cette année. En juillet, le Canada, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Argentine, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande ont annoncé qu'ils soutenaient le concept de parrainage par des citoyens, qui place les personnes et les collectivités locales au centre de l'organisation de l'arrivée, de l'accueil et de l'intégration des familles de réfugiés dans des pays tiers. La Nouvelle-Zélande a annoncé parallèlement qu'elle allait porter ses quotas d'admission de réfugiés de 1 000 à 1 500.

Dans un monde chaque jour plus hostile, la solidarité et l'intervention directe des particuliers et des collectivités est peut-être la bonne façon de renforcer le droit de toute personne de chercher asile et de vivre dignement. Les gouvernements devraient s'en réjouir et emboîter le pas aux citoyens, plutôt que les menacer et s'en prendre à eux. Les négociations pour le Pacte mondial sont maintenant terminées. Il reste à espérer que davantage de gouvernements verront dans ce texte le point de départ d'un processus de changement positif, et non son aboutissement. ■



Ci-dessus : Des réfugiés et des migrants manifestent à Jérusalem contre la décision prise par le Premier ministre israélien d'annuler un accord conclu avec l'ONU visant à éviter les renvois forcés (Israël, 4 avril 2018). © Menahem Kahana/AFP/Getty Images.

Ci-contre : Une femme et ses enfants passent au milieu de maisons détruites à Banki (Nigeria, 26 avril 2017). © Jane Hahn/Washington Post/Getty Images.

Ci-dessous : Des réfugiés et des migrants d'Amérique centrale attendent de pouvoir s'enregistrer dans un centre improvisé de l'Institut national des migrations, à Matias Romero (Mexique, 4 avril 2018). © Reuters/Henry Romero.



AUX ÉTATS-UNIS DÉBUT SEPTEMBRE,
ENVIRON
300 ENFANTS
N'AVAIENT TOUJOURS PAS ÉTÉ RENDUS
À LEUR FAMILLE OU À LEUR TUTEUR,
DONT ILS AVAIENT ÉTÉ SÉPARÉS
DE FORCE

PLUS DE

720 000

HOMMES, FEMMES ET ENFANTS ROHINGYAS
ONT FUI LE NORD DE L'ÉTAT D'ARAKAN
POUR LE BANGLADESH.

À Whaikhyang, des réfugiés rohingyas traversent la rivière Naf, qui marque la frontière entre le Myanmar et le Bangladesh (9 octobre 2017). © Fred Dufour/AFP/Getty Images.

VENTES D'ARMES À LA COALITION MENÉE PAR L'ARABIE SAOUDITE ET LES ÉMIRATS ARABES UNIS : RETOUR SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

C'est encore une année très dure qui vient de s'écouler en ce qui concerne le conflit au Yémen, un pays où des millions de personnes sont menacées par la famine et où **près de 17 000 civils ont été blessés ou tués** depuis le début de la guerre.

En 2018, les forces aériennes de la coalition menée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont quadrillé le Yémen, bombardant des zones résidentielles, des infrastructures civiles, et même un bus scolaire rempli d'enfants.

Les Houthis, groupe armé yéménite, ont quant à eux procédé à des offensives terrestres inconsidérées et pilonné aveuglément des centres urbains et des villages. Et des États, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni, mais aussi la France et l'Italie, entre autres, ont continué d'envoyer pour des milliards de dollars d'équipements militaires sophistiqués aux troupes de la coalition.

CONTESTATION PUBLIQUE ET CHANGEMENT DE POLITIQUE

Toutefois, avec l'alourdissement du bilan pour la population civile, 2018 a vu évoluer les politiques et les pratiques des États qui arment la coalition. Sous l'intense pression exercée par Amnesty International et d'autres organisations de la société civile, ainsi que par des journalistes et des parlementaires, certains États ont mis fin à leurs livraisons d'armes.

Ce changement a débuté fin 2017, quand Amnesty International Grèce a pris la tête de la contestation contre un projet de transfert de 300 000 obus d'artillerie grecs à l'Arabie saoudite, qui risquait fortement de les utiliser au Yémen. Rompant avec les pratiques établies, un comité parlementaire a annulé l'accord d'exportation. En janvier 2018, la Norvège a cessé d'approvisionner les Émirats arabes unis en équipements létaux, arguant

de préoccupations concernant la situation au Yémen. Quand des images montrant un véhicule blindé Patria de fabrication finlandaise déployé au Yémen par les forces émiriennes ont fait surface, les huit candidats à l'élection présidentielle finlandaise de février se sont engagés à suspendre les ventes.

L'Allemagne, grande fabricante et exportatrice d'armes, a elle aussi semblé changer de cap de façon spectaculaire en avril. La nouvelle coalition à la tête du pays a annoncé qu'elle n'accorderait plus d'autorisations de transferts d'armes à destination des pays engagés directement dans le conflit au Yémen. En septembre, le gouvernement espagnol s'est rallié à ce qui apparaissait comme une tendance en plein essor en annonçant qu'il allait annuler la vente de 400 bombes à guidage laser à l'Arabie saoudite, à la suite du tollé international soulevé par la frappe aérienne qui avait touché un bus scolaire dans la ville de Saada, dans le nord du Yémen, tuant 40 enfants.

MARCHE ARRIÈRE DES ÉTATS SUR LEURS PROMESSES

Cependant, au fil de l'année, certains de ces États ont semblé faire marche arrière. Faisant fi des promesses électorales et de nouvelles vidéos montrant l'utilisation de blindés Patria au Yémen, la Finlande a autorisé la vente de pièces détachées de véhicules aux Émirats arabes unis. De même, malgré les promesses de la coalition, l'Allemagne a continué à autoriser la vente d'équipements militaires à l'Arabie saoudite.

L'Espagne a agi de façon encore plus contradictoire. Huit jours après avoir annoncé

l'annulation de la vente des bombes, le gouvernement est revenu sur sa décision, sous l'intense pression exercée à la fois par des acteurs nationaux et par l'Arabie saoudite. Les bombes ont été expédiées fin septembre et, le mois suivant, lors d'un débat parlementaire, le gouvernement a refusé de céder aux pressions exercées par Amnesty International et d'autres groupes de la société civile, qui lui demandaient de s'engager à annuler les autorisations déjà octroyées et à suspendre les futures ventes.

Si de nombreux États occidentaux commencent à remettre en question leur soutien à la coalition, les États-Unis et le Royaume-Uni, c'est-à-dire ses deux principaux fournisseurs, tiennent leurs positions, non seulement en fournissant des équipements utilisés pour bombarder des civils et détruire des infrastructures civiles, mais aussi en apportant une assistance technique et logistique essentielle à l'armée de l'air saoudienne.

LES ÉTATS FOURNISSEURS ET LES ENTREPRISES D'ARMEMENT SOUS LE FEU DES CRITIQUES

Néanmoins, avec l'augmentation du nombre de victimes civiles et l'aggravation d'une situation humanitaire déjà catastrophique, la pression sur les gouvernements fournissant des armes s'intensifie. Au Royaume-Uni, les partis d'opposition ont à plusieurs reprises réclamé que le pays cesse d'armer l'Arabie saoudite, et l'opinion publique est massivement opposée à la politique actuelle. Si une action en justice contre la



Cratère provoqué par l'explosion d'un missile de la coalition menée par l'Arabie saoudite qui a blessé six membres d'une même famille à Sanaa (Yémen, 28 avril 2018). © Mohammed Hamoud/Getty Images.

décision du gouvernement britannique de continuer à autoriser les ventes d'armes à l'Arabie saoudite a été rejetée l'an dernier, deux juges de cour d'appel ont autorisé le dépôt d'un recours en mai 2018. Aux États-Unis, l'opposition au sein du Congrès croît, menaçant le transfert à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis de 120 000 bombes à guidage de précision. En septembre, dans le cadre d'une action distincte, de nouvelles tentatives de recours à la Loi de 1973 sur les pouvoirs en temps de guerre ont été lancées en vue de mettre un terme à l'implication des États-Unis dans le conflit au Yémen, au motif que le Congrès ne l'a jamais autorisée.

L'exécution extrajudiciaire du journaliste Jamal Khashoggi au consulat saoudien d'Istanbul, en Turquie, a soulevé de nouvelles préoccupations au sein du Congrès américain et du Parlement britannique concernant la poursuite des ventes d'armement à l'Arabie saoudite. La chancelière allemande, Angela Merkel, a annoncé l'arrêt des exportations d'armes allemandes et la Suisse s'est engagée à suspendre ses exportations de pièces détachées et de munitions destinées à la défense aérienne. Le Parlement européen a réagi à cette affaire en appelant de nouveau les États membres de l'Union européenne à imposer un embargo sur les armes à l'Arabie saoudite.

Et tandis que les États subissaient des pressions, les entreprises d'armement étaient elles aussi en butte à des critiques. Amnesty International et d'autres organisations ont fait état de la découverte de débris de munitions fabriquées par des sociétés d'armement américaines de premier plan, comme Raytheon et Lockheed Martin, dans les décombres après des frappes aériennes controversées. L'entreprise britannique

BAE Systems continue d'approvisionner et d'entretenir la redoutable flotte aérienne de combat de l'Arabie saoudite. Des noms connus du grand public, tels que Boeing, General Electric ou Rolls-Royce, fournissent des munitions et des moteurs pour engins aériens. En avril, une coalition d'ONG en Italie et en Allemagne a déposé auprès du parquet de Rome une plainte au pénal contre la direction de RWM Italia S.p.A, une filiale du géant allemand de l'armement Rheinmetall AG, et contre des hauts responsables des autorités italiennes chargées des exportations. Cette plainte porte sur une bombe, fabriquée par RWM en Sardaigne et exportée par l'Italie, qui aurait tué six civils au Yémen lors d'une frappe aérienne sur Deir al Hajari, un village du nord-ouest du pays, en octobre 2016.

UN HONTEUX *STATU QUO*

Ce qui se passe au Yémen est véritablement problématique pour toutes les parties impliquées. Le comportement des fournisseurs d'armes – États comme entreprises – face à de probables crimes de guerre est de plus en plus examiné à la loupe et contesté avec force. Si des États, généralement plus petits, ont pris la décision, dictée par des principes, de cesser de fournir la coalition, les États-Unis et le Royaume-Uni, mais aussi l'Espagne, la France et l'Italie, entre autres, continuent comme si de rien n'était – une attitude honteuse qui porte atteinte au droit international relatif aux transferts d'armes que ces pays ont contribué à créer et qu'ils se sont engagés à respecter. Les grandes compagnies d'armement, comme Raytheon, Lockheed Martin et BAE Systems, se font de bonne grâce leurs associés dans l'irresponsabilité à l'échelle industrielle.

Dans le monde entier, les militants et militantes doivent continuer à faire pression

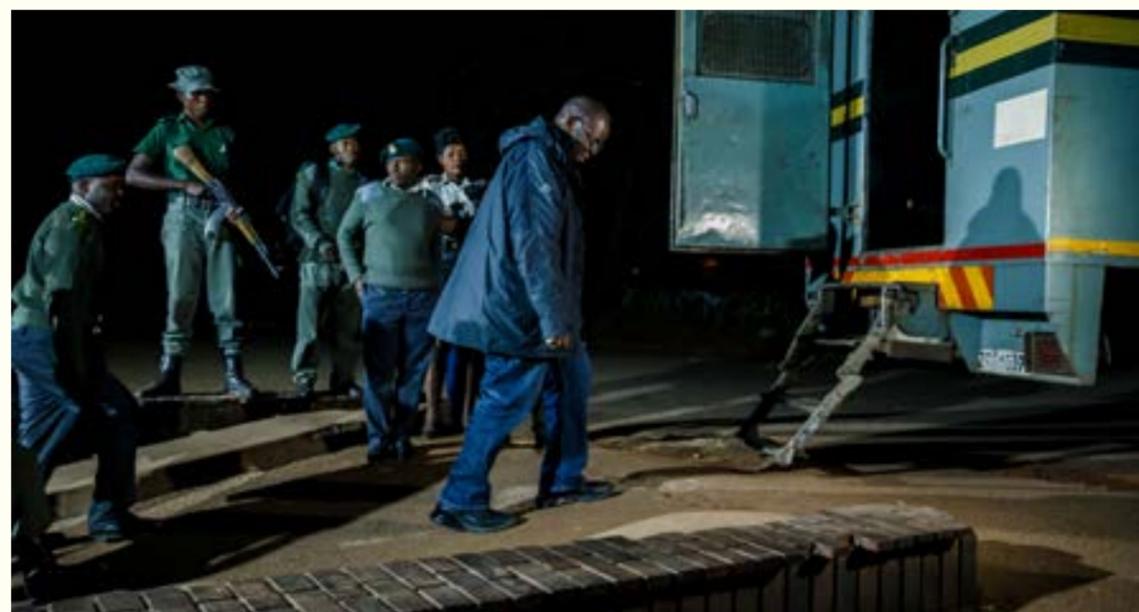
sur les gouvernements et les entreprises. Les États doivent respecter les obligations qui leur incombent au titre du Traité sur le commerce des armes et cesser de fournir des armes, des munitions, une assistance et des technologies militaires destinées à être utilisées dans le cadre du conflit au Yémen. Ils doivent également faire usage des leviers dont ils disposent, en tant que partenaires clés dans la région, pour pousser les membres de la coalition à respecter leurs obligations aux termes du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains. Sinon, ils risquent de se rendre complices de violations des droits humains et de crimes de guerre commis dans un conflit qui a non seulement estropié et tué des dizaines de milliers de civils, mais aussi déplacé des millions d'autres personnes et laissé le pays au bord d'une famine catastrophique. ■

LE « TROISIÈME COMBAT » POUR LA LIBERTÉ EN AFRIQUE

Quand la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par les Nations unies en 1948, une grande partie de l'Afrique était encore en train de livrer son premier combat pour se libérer du joug colonial. Trois pays africains seulement étaient présents à l'ONU au moment du vote : l'Afrique du Sud, l'Égypte et l'Éthiopie. Et l'Afrique du Sud de l'apartheid s'est abstenue.

Ci-dessous : Des militantes manifestent pour réclamer plus d'enquêtes de police sur les enlèvements et les meurtres de femmes à Kampala (Ouganda, 5 juin 2018). © Sumy Sadurni/AFP/Getty Images

En bas de page : Tendai Biti, responsable du Mouvement pour le changement démocratique, principale formation de l'opposition au Zimbabwe, encerclé par des policiers, devant un camion de l'administration pénitentiaire. Il a été inculpé d'incitation à la violence publique et de déclaration de résultats électoraux non officiels ; la Cour de justice de Harare lui a accordé une libération sous caution le 9 août 2018. © Jekesai Njikizana/AFP/Getty Images.



Après l'indépendance, c'est un combat pour garantir les droits humains dans la loi et dans la pratique qui a été livré, bien souvent dans un contexte de parti unique, de violente répression et de persécution des voix dissidentes.

Ce combat est encore loin d'être gagné, mais, au cours des décennies qui se sont écoulées, d'extraordinaires progrès ont été accomplis.

Le travail de campagne mené sans répit par les défenseurs des droits humains, qui ce faisant s'exposent souvent à de graves dangers, a abouti à ce que les principes fondateurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme – notamment le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin – soient inscrits dans des traités régionaux relatifs aux droits humains, tels que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que dans le droit interne de la plupart, si ce n'est la totalité, des pays africains.

Cependant, la lutte se poursuit : un « troisième » combat acharné est livré pour que les dispositions des lois nationales et les obligations et engagements en matière de droits humains inscrits dans les normes régionales ne restent pas lettre morte. Si des États d'Afrique subsaharienne ont acquis l'art de parler le langage des droits humains, de trop nombreux pays encore continuent en 2018 de réprimer violemment la dissidence et de restreindre l'espace dans lequel les personnes et les organisations peuvent défendre les droits humains.

MANŒUVRES D'INTIMIDATION ET DE HARCÈLEMENT CAUTIONNÉES PAR L'ÉTAT

Dans le sud du continent, celles et ceux qui critiquent le gouvernement de Zambie sont harcelés et poursuivis en justice pour des motifs fallacieux. L'un des exemples les plus connus de cette répression est le procès de six militants et militantes, parmi lesquels le rappeur Fumba Chama (*alias* Pilato), qui ont été arrêtés en septembre pour avoir protesté contre les dépenses exorbitantes du gouvernement.

Le Mozambique a quant à lui adopté en juillet des mesures imposant des frais d'accréditation exorbitants aux journalistes et aux médias, dans le but de mettre un frein au journalisme indépendant. En mars, le journaliste Ericino de Salema a été enlevé et battu, ce qui a contribué à intensifier le climat de peur dans le pays. À Madagascar, les persécutions persistantes exercées contre les militants écologistes trouvent leur illustration dans les peines avec sursis prononcées contre Raleva et Christopher Manenjika, qui ont été confirmées en appel en mai et en juin respectivement.

Au Niger, Moussa Tchangari, Ali Idrissa, Nouhou Arzika et Lirwana Abdourahmane, des militants de premier plan, ont été arrêtés et placés en détention en mars pour avoir organisé des manifestations contre une nouvelle loi de finances. Lirwana Abdourahmane est toujours détenu. Les autorités de Sierra Leone maintiennent les restrictions pesant sur les manifestations pacifiques, et les homicides de manifestants par la police demeurent impunis. Au Togo,

les autorités ont arrêté des personnes militant pour la démocratie, dont Atikpo Bob en janvier. Naïm Touré, cybermilitant au Burkina Faso, a été condamné à deux mois d'emprisonnement en juillet en raison d'une publication sur Facebook. En Mauritanie, des journalistes et des militants contre l'esclavage ont été arrêtés en amont des élections législatives du mois de septembre. Parmi eux figurait Biram Dah Abeid, qui se trouve toujours en détention.

Des manœuvres de harcèlement et d'intimidation systématiques exercées contre des défenseurs des droits humains et cautionnées par l'État sont également à déplorer dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Par exemple, la liberté d'expression a subi de nouvelles attaques en Ouganda avec la mise en place, en juillet, d'une taxe sur l'utilisation des réseaux sociaux, et plusieurs députés ayant participé à une manifestation de protestation en mars ont été arrêtés.

Au Soudan, des représentants de l'opposition et des défenseurs des droits humains ont été arrêtés de façon arbitraire ; parmi ces hommes et ces femmes figurent 140 militants arrêtés en janvier et en février à la suite de mouvements de protestation sporadiques dénonçant la hausse du coût des denrées alimentaires et des médicaments.

Au Soudan du Sud, les autorités ont continué d'arrêter de façon arbitraire des militants de la société civile, dont Bashir Ahmed Mohamed Babiker, un défenseur des droits humains arrêté en août.

L'Érythrée a continué de ne tolérer aucune forme de dissidence ni de liberté des médias. En septembre, Berhane Abrehe, ancien ministre des Finances, a rejoint les milliers de prisonniers d'opinion et d'autres détenus que compte le pays, pour avoir publié un livre appelant à une transition pacifique vers la démocratie.

En République démocratique du Congo, les manifestations pacifiques ont été largement réprimées. Ces opérations de répression ont fait de nombreux morts et blessés, et abouti à la condamnation à 12 mois d'emprisonnement, en septembre, de quatre hommes et femmes militant pour la démocratie et membres du mouvement citoyen Filimbi.

Au Cameroun, Franklin Mowha, figure de la société civile, a été soumis à une probable disparition forcée alors qu'il participait dans le sud-ouest du pays à une mission d'établissement des faits visant à rassembler des informations sur les déplacements de population à l'intérieur du territoire national et sur le déni de justice. Son cas est emblématique de la violente répression exercée par le gouvernement, qui ne veut rien laisser filtrer des affrontements persistants opposant l'armée et des organisations séparatistes armées dans les régions anglophones.

L'hostilité à l'égard des droits humains et les mesures régressives visant à restreindre la marge de manœuvre des personnes qui défendent ces droits sont tout aussi manifestes au niveau des organes régionaux. Ainsi, l'indépendance et l'autonomie de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples – le principal organe de suivi des traités relatifs aux droits humains du

continent africain – ont été gravement mises à mal en août, quand la Commission a révoqué le statut d'observateur qui avait été accordé à la Coalition africaine des lesbiennes, une organisation de la société civile enregistrée en Afrique du Sud. Cette décision est intervenue à la suite d'énormes pressions politiques exercées par le Conseil exécutif de l'Union africaine.

QUELQUES BONNES NOUVELLES MALGRÉ TOUT

Malgré les difficultés rencontrées de manière générale, de bonnes nouvelles sont aussi à signaler en ce qui concerne les défenseurs des droits humains africains.

Dans quelques pays, des changements de gouvernement ont induit d'importantes améliorations de la situation des droits fondamentaux. En Éthiopie, plusieurs milliers de détenus ont été libérés au cours du premier semestre de 2018, dont Eskinder Nega, journaliste de renom et prisonnier d'opinion, qui était incarcéré depuis 2011 sur la base d'accusations liées au terrorisme forgées de toutes pièces. Le nouveau Premier ministre, Abiy Ahmed, a mis en place d'autres réformes. Il a notamment levé l'interdiction de plusieurs partis d'opposition, lancé la révision de lois répressives et supprimé les restrictions arbitraires qui pesaient sur des sites internet et des médias en ligne. Toutefois, le pays a aussi connu d'importants revers. Les prisons se sont de nouveau remplies quand, en septembre, la police a arrêté plus de 3 000 jeunes gens et en a placé en détention de façon arbitraire plus de 1 000 à Addis-Abeba, parmi lesquels des manifestants pacifiques. Les autorités ont affirmé vouloir ainsi contrer une « hausse de la criminalité ».

En Angola, à la suite de l'arrivée au pouvoir du président João Lourenço – qui a succédé en 2017 à José Eduardo dos Santos, à la tête du pays depuis de très nombreuses années –, des mesures sans précédent ont été adoptées pour combattre la corruption endémique, et des signes encourageants ont permis d'espérer une amélioration de la protection des défenseurs des droits humains. Citons notamment l'acquiescement de Rafael Marques de Morais et Mariano Brás, deux journalistes de renom, en juillet. Toutefois, aucune mesure n'a été prise en vue d'enquêter sur les atteintes aux droits humains commises par le passé par les forces de sécurité.

D'autres grandes victoires ont été remportées sur le plan de la défense des droits humains, notamment avec la libération, en avril, de Tadjadine Mahamat Babouri, *alias* Mahadine, arrêté en septembre 2016 et torturé en prison pour avoir critiqué en ligne la mauvaise gestion présumée des fonds publics par le gouvernement du Tchad. Parallèlement, les pressions exercées au niveau international ont conduit à la libération de Ramón Esono Ebalé, dessinateur et militant de Guinée équatoriale, qui est resté détenu pendant six mois à la prison de Malabo.

Au Soudan, Matar Younis, enseignant, a été libéré en juillet après avoir passé plus de trois mois en prison parce qu'il avait dénoncé les agissements inhumains du gouvernement au Darfour. Au Rwanda, Victoire Ingabire, une dirigeante de l'opposition emprisonnée, a recouvré la liberté à la faveur d'une grâce présidentielle en septembre. Ces deux pays

continuent cependant de maintenir en détention des opposants avérés ou supposés.

DES GENS ORDINAIRES ANIMÉS D'UN COURAGE EXTRAORDINAIRE

La meilleure nouvelle, de manière générale, c'est malgré tout l'extraordinaire courage dont continuent de faire preuve des gens ordinaires à travers toute l'Afrique, notamment d'innombrables et vaillantes défenseuses des droits humains, qui sont un exemple de force morale face à la répression. Des femmes comme Wanjeri Nderu, à la tête d'une campagne contre les exécutions extrajudiciaires au Kenya ; Nonhle Mbuthuma, militante des droits à la terre en Afrique du Sud, qui continue de défendre les intérêts de sa communauté malgré les mauvais traitements que lui ont infligés des policiers lors d'une manifestation en septembre ; et les Nigérianes Aisha Yesufu et Obiageli Ezekwesili (*alias* Oby Ezekwesili), cofondatrices du mouvement #BringBackOurGirls, qui ont été arrêtées en janvier lors d'un sit-in organisé à Abuja, la capitale du Nigeria.

Il ne fait aucun doute que les temps sont durs pour les défenseurs des droits humains en Afrique subsaharienne, comme dans le reste du monde d'ailleurs. Leurs activités continuent de les mettre en danger, mais elles sont aussi manifestement efficaces. Cette année, nous avons eu la preuve que les gouvernements africains étaient sensibles aux pressions exercées par le grand public. En dépit d'un climat de plus en plus hostile, le courage, le dévouement et l'abnégation des hommes et des femmes qui défendent les droits humains sur le continent africain permettent de maintenir la question de ces droits au premier plan et au cœur de l'ordre du jour régional. En cette année du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est indispensable de saluer les victoires remportées par ces personnes, ainsi que leur force morale et leur courage. ■

EN SEPTEMBRE, LA POLICE
A ARRÊTÉ PLUS DE

3 000

JEUNES ET EN A PLACÉ
PLUS DE

1 000

EN DÉTENTION ARBITRAIRE
À ADDIS-ABEBA.

LE COMBAT CONTRE LA RÉPRESSION ET LES ATROCITÉS AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

Les militants et militantes des droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont été en butte à toute une série de menaces de la part des États et des groupes armés en 2018, mais ils ont aussi été les acteurs clés de changements obtenus de haute lutte. Les personnes qui défendent les droits des femmes ont joué un rôle de premier plan sur les lignes de front de la résistance, s'attaquant aux discriminations sexistes profondément ancrées et à d'autres violations des droits humains qui constituent une pratique bien établie.

Nawal Benaissa, militante de renom, a été contrainte de quitter la ville d'Al Hoceima, dans le nord du Maroc, pour aller s'installer ailleurs en raison de manœuvres de harcèlement exercées par les autorités.
© Abdellah Azizi/Amnesty International.

En 2019, le travail des défenseurs des droits humains continuera de jouer un rôle crucial dans la région, pour mettre fin à la répression des États et amener les responsables de violations à rendre compte de leurs actes.

LES FEMMES À L'AVANT-GARDE DE LA LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION

Le 24 juin, l'Arabie saoudite a finalement levé l'interdiction de conduire imposée aux femmes, qui n'était que l'une des nombreuses discriminations dont celles-ci faisaient l'objet dans le royaume. Cette mesure attendue de longue date a mis en relief le courage des militantes des droits des femmes qui, pendant des dizaines d'années, ont appelé l'attention de la presse internationale sur cette interdiction.

Comment, dès lors, ne pas relever le cinglant paradoxe qui veut que certaines de celles qui avaient fait campagne sur cette question aient été la cible d'arrestations arbitraires et de campagnes de dénigrement ? Loujain al Hathloul, Iman al Nafjan et Aziza al Yousef sont quelques-unes des militantes détenues sans inculpation depuis leur arrestation en mai, un mois avant la levée de l'interdiction, et accusées de façon préoccupante d'être des « traîtres ».

Leur sort est à l'image de la situation des défenseurs des droits humains en général dans le pays, qui presque tous ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement, sont frappés d'une interdiction de quitter le pays ou ont été contraints de s'exiler.

En Iran aussi les militantes des droits des femmes se mobilisent avec courage, contre un éventail plus large de pratiques discriminatoires très enracinées. Des dizaines de femmes ont retiré leur voile en public en signe de protestation contre l'obligation de

porter le *hijab* (voile islamique) et de remise en cause de l'approbation manifeste de cette pratique abusive et dégradante par la société iranienne.

La réaction violente des autorités s'inscrit dans le cadre d'une vague plus large de répression contre les défenseurs des droits humains. Des dizaines de femmes ont été frappées et arrêtées arbitrairement pour avoir fait campagne de manière pacifique. Certaines ont été poursuivies et condamnées à des peines d'emprisonnement. L'une d'elles, Roya Saghiri, a commencé en août à purger une peine de 23 mois d'emprisonnement prononcée contre elle pour « troubles à l'ordre public ».

Les avocats et les sympathisants de ces personnes militantes font eux aussi l'objet d'actes de harcèlement. Nasrin Sotoudeh, une avocate spécialiste des droits humains qui a reçu des prix internationaux, a ainsi été arrêtée en juin et inculpée d'infractions graves liées à la sécurité nationale.

En Égypte, les défenseurs des droits humains ont aussi subi la répression d'un gouvernement bien décidé à écraser toute contestation de sa légitimité. Si certaines victoires, telle la libération en janvier de la militante des droits des femmes Mahienour el Massry, ainsi que celle en octobre de l'avocat spécialiste des droits humains Haytham Mohamdeen, sont venues soulever la chape de répression, de trop nombreuses personnes étaient toujours derrière les barreaux sous des accusations absurdes liées au terrorisme ou à la sécurité.

Amal Fathy a été condamnée à deux ans d'emprisonnement en septembre pour avoir mis en ligne sur Facebook une vidéo dénonçant le harcèlement sexuel et l'inaction du gouvernement face à ce phénomène. Ezzat Ghoniem, cofondateur et directeur de la Coordination égyptienne pour les droits

et les libertés, et Azzoz Mahgoub, avocat spécialiste des droits humains au sein de cette organisation, sont maintenus en détention au secret alors qu'un tribunal a ordonné leur libération le 4 septembre.

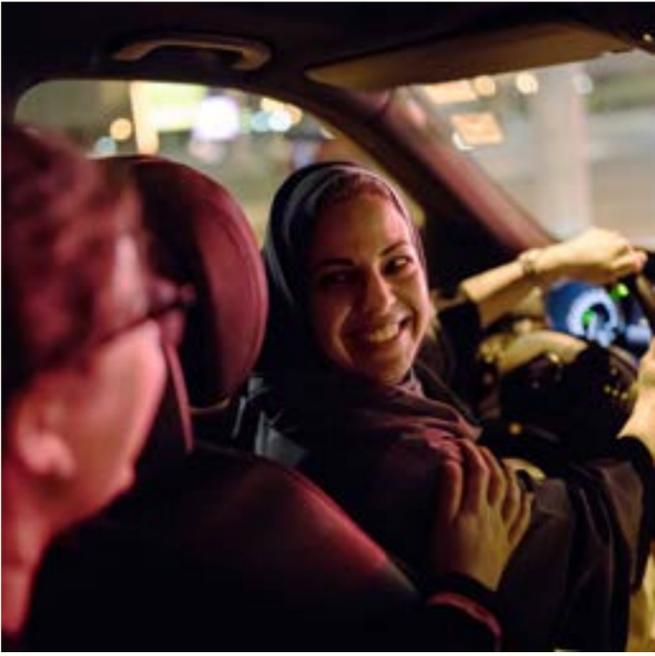
Trente hommes et femmes défenseurs des droits humains ou employés d'organisations de la société civile sont sous le coup d'une interdiction de se rendre à l'étranger ; les avoies de 10 d'entre eux ont été gelés.

DES VOIX QUE L'ON CHERCHE À BÂILLONNER

Les défenseurs des droits humains de la région jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les abus des gouvernements. Ils dénoncent les violences commises par les forces de sécurité au Maghreb, contestent l'occupation militaire israélienne, depuis un demi-siècle, de territoires palestiniens et parlent le langage de la vérité face aux pouvoirs dans le Golfe.

Au Maroc, Nawal Benaissa, l'une des principales figures du mouvement populaire HIRAK, a réclamé publiquement une plus grande justice sociale et de meilleurs services de santé dans la région du Rif. Comme des centaines d'autres manifestants pacifiques, elle a été arrêtée et placée en garde à vue. En février, elle a été condamnée à 10 mois d'emprisonnement avec sursis assortis d'une amende pour « incitation à commettre une infraction ».

Cherchant à faire taire celles et ceux qui dénonçaient l'attitude des forces de sécurité face aux manifestations du mouvement HIRAK, les autorités s'en sont prises également aux personnes qui défendaient les manifestants. L'avocat spécialiste des droits humains Abdessadak El Bouchattaoui a été condamné en février à 20 mois d'emprisonnement assortis d'une amende pour ses publications en ligne.



Ci-dessus : Dania Alagili au volant de sa voiture à Djedda, le 24 juin 2018 après minuit, au moment où l'interdiction de conduire a pris fin pour les femmes en Arabie saoudite. © Iman Al-Dabbagh/Washington Post/Getty.
À droite : Une manifestante atteinte par les gaz lacrymogènes tirés par des soldats israéliens lors d'affrontements à la frontière entre Israël et la bande de Gaza, durant une manifestation organisée par des Palestiniens réclamant le droit de retourner dans leur pays (est de la ville de Gaza, 20 avril 2018). © Reuters/Mohammed Salem



Les autorités d'Israël font depuis longtemps preuve de brutalité à l'égard de celles et ceux qui protestent contre l'occupation militaire de territoires palestiniens et le blocus de la bande de Gaza. La réponse meurtrière de l'armée à la « Grande marche du retour », qui a fait plus de 150 morts parmi les manifestants palestiniens, en témoigne une nouvelle fois. Dans certains cas, les autorités ont utilisé les tribunaux militaires pour persécuter des militants palestiniens des droits humains. Accusé d'infractions liées à sa participation, pourtant pacifique, à des manifestations, Munther Amira a ainsi été condamné en mars à six mois d'emprisonnement.

En mai, le gouvernement a décidé d'expulser du pays Omar Shakir, directeur des recherches sur Israël et la Palestine de Human Rights Watch, au motif qu'il aurait soutenu le boycott d'Israël. Omar Shakir a présenté un recours, sur lequel la justice n'a pas encore statué.

Les militants et militantes palestiniens des droits humains se sont aussi activement mobilisés contre les sanctions imposées à la bande de Gaza (sous administration du Hamas) par le gouvernement palestinien installé à Ramallah. Ils étaient parmi les dizaines de manifestants violemment dispersés par les forces de sécurité palestiniennes le 14 juin. Laith Abu Zeyad, qui travaille à Amnesty International, faisait partie de la cinquantaine de manifestants arrêtés et battus en détention.

POURSUIVIS POUR AVOIR PRIS LA PAROLE

En mai, une cour de sûreté de l'État des Émirats arabes unis a condamné à 10 ans d'emprisonnement le défenseur des droits humains Ahmed Mansoor, lauréat du prix Martin Ennals, pour « outrage au statut et au prestige des Émirats arabes unis et à leurs

symboles », entre autres chefs d'accusation. À Bahreïn, la condamnation à cinq ans d'emprisonnement de Nabeel Rajab a été confirmée en appel en juin. Ce défenseur des droits humains avait été déclaré coupable de chefs liés à la mise en ligne de commentaires pacifiques sur des allégations de torture dans la prison de Jaww et sur des homicides de civils perpétrés par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite dans le cadre du conflit au Yémen.

DÉNONCIATION DES VIOLENCES COMMISES DANS LES CONFLITS ARMÉS

Au Yémen, les militants et militantes des droits humains ont dénoncé les horreurs perpétrées dans le cadre du conflit et obtenu, malgré l'opposition des gouvernements saoudien et yéménite, que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies renouvelle le mandat du Groupe d'éminents experts sur le Yémen.

À la suite de cette mobilisation, ils ont fait l'objet de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires et de menaces de mort.

À Hodeidah, le défenseur des droits humains Kamal al Shawish a été remis en liberté en septembre après avoir été détenu au secret par les forces houthies pendant plus d'un mois dans un lieu inconnu. À Taiz, les autorités yéménites et les milices progouvernementales s'en sont prises à des figures présumées de l'opposition. Akram al Shawafi, qui a fondé une organisation de surveillance de la situation des droits humains baptisée Watch Team, a dû déménager cinq fois au cours de l'année en raison des manœuvres d'intimidation et des menaces en ligne dont il faisait l'objet après avoir dénoncé le triste sort réservé aux civils par les autorités dans la ville.

En Libye, les militantes des droits humains ont été à l'avant-garde de la mobilisation contre la corruption des autorités, ainsi que contre les atteintes aux droits humains perpétrées par l'Armée nationale libyenne et les milices. Ces femmes ont été soumises à des violences liées au genre et ont été la cible de campagnes de dénigrement sur les réseaux sociaux.

En janvier, Mariam al Tayeb a été enlevée et battue par des miliciens du quartier de Bab Tajoura, à Tripoli, la capitale. Cette femme avait dénoncé les milices responsables d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées et d'actes de torture.

La persécution des militants et militantes des droits humains en Syrie est restée endémique, dans les zones contrôlées par le gouvernement comme dans celles aux mains des rebelles. Néanmoins, et bien que l'on soit toujours sans nouvelles de leurs collègues Razan Zaitouneh, Samira Khalil, Wael Hamada et Nazem Hamadi (les « Quatre de Douma »), enlevés il y a cinq ans, le Centre de documentation sur les violations en Syrie, ainsi que plusieurs autres organisations, continuent de rassembler des éléments sur les atteintes aux droits humains perpétrées dans tout le pays.

Dans la communauté syrienne à l'étranger, l'année 2018 a été marquée par la présence accrue de Familles pour la liberté, un mouvement emmené par des femmes qui s'efforce d'obtenir la remise en liberté de toutes les personnes arrêtées arbitrairement, soumises à une disparition forcée ou enlevées par les forces syriennes ou les autres parties au conflit.

La ténacité et le courage de ces hommes et de ces femmes face à la situation catastrophique des droits humains dans leur pays sont un exemple admirable pour les militants du monde entier. ■



IL Y A AUJOURD'HUI

71

PAYS QUI CONSIDÈRENT LES
RELATIONS ENTRE PERSONNES
DE MÊME SEXE COMME UNE
INFRACTION PÉNALE

Une militante LGBT brandit un drapeau aux couleurs de l'arc-en-ciel le 1^{er} juillet, à Istanbul, après que les autorités turques ont décidé d'interdire, pour la quatrième année consécutive, la marche annuelle des fiertés.
© Bülent Kiliç/AFP/Getty Images.



LES DROITS HUMAINS, UN ESPOIR POUR UNE EUROPE ET UNE ASIE CENTRALE MENACÉES

Depuis les pentes escarpées de l'Oural jusqu'à la côte atlantique battue par les vents, l'Europe est plus qu'un simple continent sur une carte géographique. Elle constitue une idée, façonnée au fil des millénaires, nourrie par d'innombrables cultures et traditions, renouvelée par les mouvements de populations, confortée par des valeurs partagées et une histoire commune. À quelques exceptions (de taille) près, elle connaît depuis plusieurs décennies une paix et une prospérité sans précédent. Malheureusement, l'Europe et l'Asie centrale font actuellement face à une offensive nourrie, menée de l'intérieur, contre les droits humains.

LA POLITIQUE DU BOUC ÉMISSAIRE ET DE LA PEUR

La montée de l'intolérance, de la haine et des discriminations, sur fond de rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile, entraîne une déchirure de plus en plus importante au sein même du tissu social de la région. La politique de la peur, portée par des dirigeants qui véhiculent un discours vénéneux, accusant telle ou telle catégorie d'être responsable des problèmes sociaux ou économiques, sème la discorde parmi les citoyens.

Les défenseurs des droits humains, les militants, les médias et l'opposition politique sont harcelés par les pouvoirs publics. Ces hommes et ces femmes sont visés par des poursuites pénales, voire pris pour cible par des groupes adeptes de la violence et agissant en toute impunité.

Dans une grande partie de l'Europe, la prétendue « crise des réfugiés » – et les réactions indignes qu'elle a suscitées – est particulièrement révélatrice. Elle fait l'effet d'un miroir reflétant de tristes réalités.

Les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants sont rejetés ou confinés dans des conditions sordides tandis que, progressivement, les actes de solidarité sont criminalisés. Des enfants sont abandonnés à eux-mêmes. L'absence de toute politique cohérente, découlant d'une approche du « chacun pour soi » de la part des pays européens, laisse les États situés en première ligne, comme la Grèce, assumer seuls l'accueil de dizaines de milliers de personnes réfugiées et migrantes. Les accords douteux conclus pour externaliser les responsabilités et renforcer la « forteresse Europe » sont contraires au droit international.

La prétendue « crise », ainsi que les politiques d'austérité menées dans la région, servent désormais de tremplin à un nombre croissant de politiciens opportunistes. Sous prétexte de lutter contre « l'establishment », ils pratiquent la diabolisation des plus marginalisés, qu'ils pourchassent, désignent à la vindicte populaire et déshumanisent.

La Hongrie est ainsi devenue la championne de l'intolérance. Son Premier ministre Viktor Orbán et la formation au pouvoir Fidesz intensifient l'offensive contre les droits humains, revendiquant fièrement les atteintes au droit international qu'ils commettent. Le gouvernement hongrois s'en prend directement et ouvertement aux migrants et aux réfugiés, restreint le droit de manifester pacifiquement, transforme le fait d'être sans abri en une infraction pénale et adopte des lois draconiennes sanctionnant les activités légitimes en lien avec les migrations, menaçant l'existence même de la société civile.

En Pologne, l'espace de la contestation se rétrécit, face à une législation qui réduit le droit de manifester, aux poursuites entamées contre des centaines de manifestants non violents et à l'extension des pouvoirs de surveillance des services chargés de l'application des lois. Les autorités s'en prennent systématiquement à l'indépendance de l'appareil judiciaire, qu'elles affaiblissent, et suppriment les mécanismes et les garanties de protection des droits fondamentaux, soumettant le pouvoir judiciaire à une ingérence politique. Les magistrats qui critiquent les mesures prises par le gouvernement ou demandent à la Cour de justice de l'Union européenne de se prononcer sur leur compatibilité avec le droit communautaire sont victimes de manœuvres de harcèlement et de procédures disciplinaires.

UN CLIMAT DE PEUR QUI ÉTOUFFE LA DISSIDENCE

Parallèlement, certains pays de la région connaissent aujourd'hui un véritable climat de peur. En Turquie, depuis la tentative de coup d'État manquée de 2016, des dizaines de milliers d'hommes et de femmes, dont des journalistes, des défenseurs des droits humains et des militants, ont été arrêtés arbitrairement pour avoir critiqué les autorités, sans qu'il existe à leur encontre la moindre preuve qu'ils aient commis des actes susceptibles d'être considérés comme illégaux. Des ONG et des journaux ont été fermés et plus de 130 000 salariés de la fonction

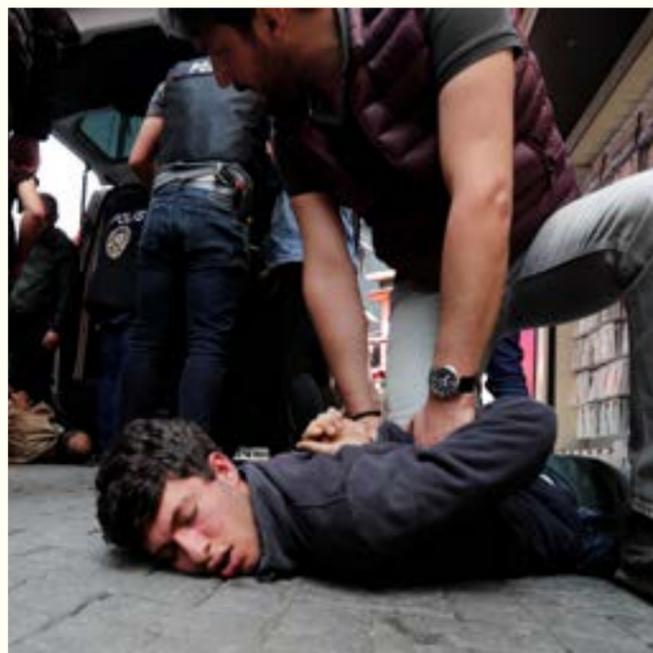
publique ont été arbitrairement licenciés aux termes de décrets pris dans le cadre de l'état d'urgence. Taner Kılıç, le président honoraire d'Amnesty International Turquie, a passé plus de 14 mois en prison. Libéré en août dernier, il fait toujours l'objet de poursuites pénales sans le moindre fondement, en raison de son action en faveur des droits humains.

Un peu partout en Europe, des groupes qui n'hésitent plus à prôner la haine et la discrimination se font une place sur la scène politique, aux côtés des partis traditionnels. Ces derniers s'imprègnent quant à eux de leurs idées et reprennent à leur compte leurs discours d'exclusion. Alimenté par certains responsables politiques et une presse prompte à encourager les divisions, l'apologie de la haine et de l'intolérance tend à se banaliser.

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET LES DROITS HUMAINS

À l'heure où certains acteurs majeurs se retirent des mécanismes internationaux de protection des droits humains, lorsqu'ils ne cherchent pas à saper leur action, l'Union européenne (UE) et ses États membres sont sommés de renforcer leur engagement en faveur des droits fondamentaux dans le cadre de leur politique étrangère. Dans l'état actuel des choses, la crédibilité de l'UE est malheureusement menacée par sa propre incapacité à respecter ces droits sur son territoire.

Quelques initiatives positives ont certes été prises, telles que le déclenchement de l'article 7 par la Commission européenne et le Parlement européen, permettant d'entamer une procédure contre la Hongrie et la Pologne en réponse à l'adoption par ces deux pays de mesures portant atteinte au respect des droits humains. L'UE a également fait des progrès en matière de soutien et de protection de défenseurs des droits humains dans certains pays, mais il reste beaucoup à faire à cet égard dans toute la région. Concernant les migrations, les institutions européennes n'ont adopté aucune mesure décisive, voire ont pris des décisions qui n'ont fait qu'aggraver la situation.



Page de gauche : Une manifestante encerclée par des policiers lors d'un mouvement de protestation à Varsovie contre le projet visant à rendre plus restrictive la législation sur l'avortement (Pologne, 23 mars 2018). © Agencja Gazeta/Dawid Zuchowicz/Reuters.

Ci-contre : Une manifestante affronte la police lors d'un mouvement de protestation devant le Parlement à Budapest (Hongrie, 8 mai 2018). © Istvan Huszti/AFP/Getty Images.

Ci-dessus : Des policiers turcs arrêtent des manifestants qui tentent, malgré une interdiction, de défilé place Taksim, à Istanbul, pour célébrer la fête du Travail (Turquie, 1^{er} mai 2018). © Reuters/Murad Sezer

DES POLITIQUES TRÈS DURES SUR L'IMMIGRATION

À la suite de l'accord passé entre l'UE et la Turquie, par exemple, des milliers de personnes réfugiées et migrantes se sont retrouvées bloquées sur certaines îles grecques, dans des conditions déplorables et même dangereuses. En Méditerranée centrale, les gouvernements européens, qui ont demandé sans états d'âme à la Libye de se charger des contrôles aux frontières, se rendent complices des souffrances infligées aux candidats à l'immigration. En encourageant les autorités libyennes à s'opposer aux traversées, à gêner les secours et à ramener les gens dans de sinistres centres de détention en Libye même, l'UE sape les efforts de recherche et de secours et expose des hommes, des femmes et des enfants à un risque réel de torture.

LA JUSTICE BATTUE EN BRÈCHE

Dans le même temps, la Cour européenne des droits de l'homme voit son indépendance et son autorité de plus en plus menacées. Souvent par calcul politique, certains États refusent d'appliquer des décisions, pourtant contraignantes, de la Cour, suscitant au niveau national des problèmes systémiques et structurels graves, qui permettent aux violations des droits humains de se perpétuer.

CES VOIX DISSIDENTES QUE L'ON FAIT TAIRE

Dans des pays comme le Kazakhstan, la Russie ou le Tadjikistan, la liberté d'expression sur Internet est de plus en plus menacée, tandis que, un peu partout dans la région, les manifestations pacifiques se heurtent à la répression et à l'intervention brutale des forces de police. En Russie, où les mouvements de protestation ont tendance à se multiplier, l'intransigeance du gouvernement se traduit par des arrestations massives. Des enfants ont même été interpellés pour avoir participé à des manifestations non violentes, et des journalistes ont été pris pour cible pour

avoir couvert ces événements. Un nombre sans précédent d'internautes ont été poursuivis en justice pour avoir mis en ligne ou fait circuler des documents critiques à l'égard du régime.

Les gouvernements continuent d'édicter des mesures antiterroristes et « anti-extrémistes » et se servent abusivement de la justice pénale contre celles et ceux qui les critiquent ou qui ne sont pas d'accord avec eux.

En Russie, et ailleurs, des hommes et des femmes qui défendent les droits humains font l'objet de poursuites sur la foi d'éléments forgés de toutes pièces. En janvier, par exemple, Oyoub Titiev, le directeur du bureau tchéchène de l'organisation de défense des droits humains Memorial, à Grozny, a été arrêté et a fait l'objet d'accusations fallacieuses d'infraction à la législation sur les stupéfiants. Il est passible de plusieurs années d'emprisonnement. D'autres sont agressés par des inconnus susceptibles d'avoir des liens avec les pouvoirs publics.

Les renvois forcés de réfugiés se multiplient, certains pays, comme l'Azerbaïdjan, ayant recours aux pouvoirs d'extraterritorialité pour tenter d'arrêter et d'extrader des défenseurs des droits humains réfugiés à l'étranger afin de ne pas être injustement poursuivis en justice chez eux.

En Ukraine, les défenseurs des droits humains et les organisations de la société civile critiques à l'égard du gouvernement sont de plus en plus souvent la cible de groupes violents qui agissent en toute impunité, voire des pouvoirs publics. Au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan, la police réprime violemment les militants des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI) pour les réduire au silence.

En Crimée, la moindre tentative d'opposition à l'occupation russe est brutalement écrasée. Les défenseurs des droits humains et, plus généralement, les militants de la communauté des Tatars de Crimée sont poursuivis en justice de manière arbitraire et font face au harcèlement permanent des services de sécurité russes.

« NOUS SOMMES RESPONSABLES NON SEULEMENT DE CE QUE NOUS DISONS, MAIS AUSSI DE CE QUE NOUS TAISONS »

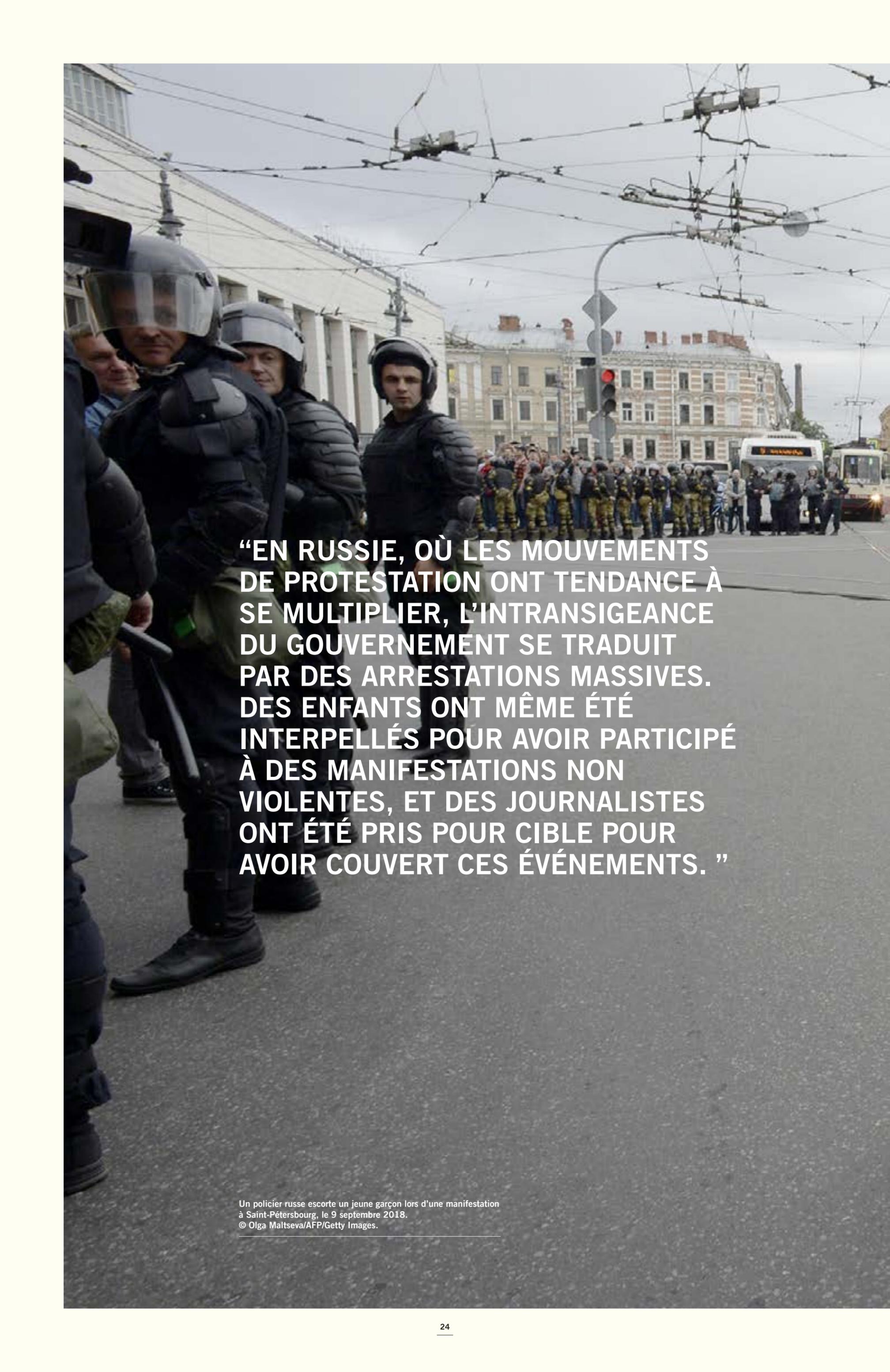
Pourtant, malgré ce climat marqué par les discours xénophobes et les politiques répressives, il reste des raisons d'être optimiste. Le militantisme progresse et la contestation s'amplifie. Une véritable lame de fond, composée de gens ordinaires animés par une passion extraordinaire, se soulève, en faveur de la justice et de l'égalité. Par leurs actes, toutes ces personnes contribuent à définir le type de continent dans lequel elles aspirent à vivre. Et leur courage est contagieux.

Parmi elles, des journalistes, des universitaires, des artistes, des magistrats, des avocats et de simples citoyens et citoyennes de tous les horizons, mus par un même sentiment de compassion et une même indignation devant l'injustice et les souffrances.

En période de répression, il est plus dangereux, mais aussi plus essentiel que jamais, de se mobiliser pour défendre les droits humains ou dénoncer les injustices.

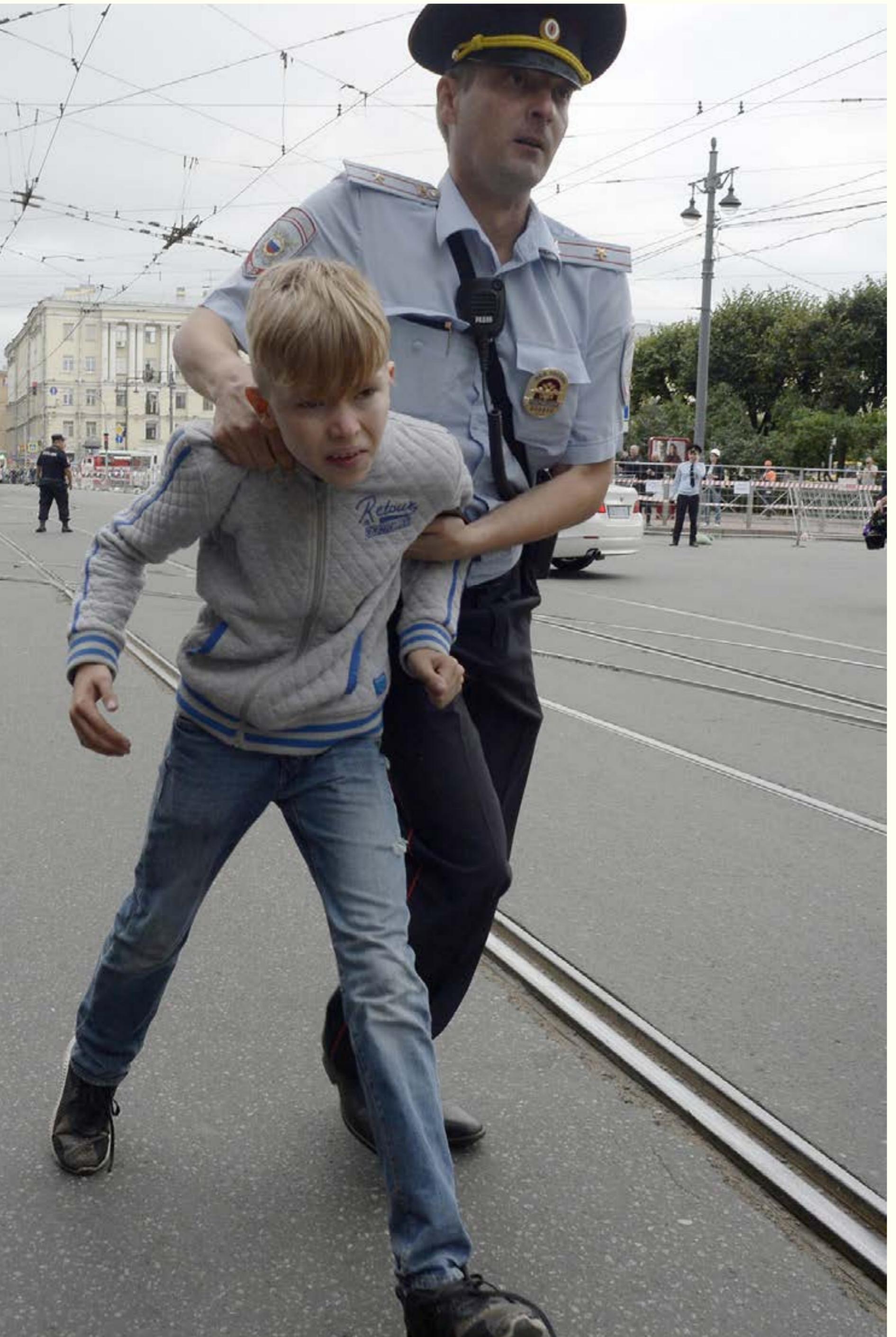
Celles et ceux qui expriment leurs convictions deviennent autant de symboles d'espoir pour les autres. Si nous ne nous tenons pas à leurs côtés, qui, demain, sera encore là pour revendiquer ce qui est juste ? Les dirigeants européens doivent se positionner en première ligne et au centre du terrain, en leur apportant clairement leur soutien et en dénonçant ceux et celles qui les attaquent.

Comme le disait l'écrivain turc Aziz Nesin, « nous sommes responsables non seulement de ce que nous disons, mais aussi de ce que nous taisons ». Nous ne pouvons pas garder le silence. Nous ne nous taisons pas. ■



“EN RUSSIE, OÙ LES MOUVEMENTS DE PROTESTATION ONT TENDANCE À SE MULTIPLIER, L’INTRANSIGEANCE DU GOUVERNEMENT SE TRADUIT PAR DES ARRESTATIONS MASSIVES. DES ENFANTS ONT MÊME ÉTÉ INTERPELLÉS POUR AVOIR PARTICIPÉ À DES MANIFESTATIONS NON VIOLENTES, ET DES JOURNALISTES ONT ÉTÉ PRIS POUR CIBLE POUR AVOIR COUVERT CES ÉVÉNEMENTS. ”

Un policier russe escorte un jeune garçon lors d'une manifestation à Saint-Petersbourg, le 9 septembre 2018.
© Olga Maltseva/AFP/Getty Images.



EN IRLANDE, LES CITOYENS SE SONT
PRONONCÉS À UNE ÉCRASANTE
MAJORITÉ POUR L'ABROGATION DE
L'INTERDICTION DE L'AVORTEMENT.





Des partisans du « Oui » célèbrent, le 26 mai 2018, devant Dublin Castle, les résultats officiels du référendum sur l'avortement organisé en Irlande. Ce vote s'est traduit par un raz-de-marée en faveur de l'abrogation de l'interdiction de l'avortement inscrite dans un amendement à la Constitution.
© Paul Faith/AFP/Getty Images

ASIE DU SUD-EST ET PACIFIQUE : LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN PREMIÈRE LIGNE

Qu'il s'agisse du nombre croissant de victimes de la « guerre contre la drogue » du président philippin Rodrigo Duterte et de son gouvernement, du muselage des opposants politiques et des médias indépendants au Cambodge, ou encore de la violente campagne d'incendies, de viols et de meurtres menée par l'armée du Myanmar, qui a provoqué la fuite de plus de 720 000 hommes, femmes et enfants rohingyas du nord de l'État d'Arakan vers le Bangladesh, la situation des droits humains a continué de se détériorer dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique en 2018.

Alors que le climat d'impunité pour les auteurs de violations des droits fondamentaux se renforce, les femmes et les hommes qui luttent en faveur de ces droits sont de plus en plus vulnérables. Dans toute la région, des gouvernements ne respectent toujours pas pleinement leur obligation de protection des défenseurs des droits humains, voire l'ignorent purement et simplement. Ces personnes se retrouvent donc confrontées au harcèlement, aux menaces, aux poursuites judiciaires et aux violences. Celles et ceux qui se battent en première ligne, comme les militants pour les droits des jeunes ou pour le droit à la terre, les défenseurs des droits des femmes, ou encore les syndicalistes, sont trop souvent la cible de la répression d'État en raison de leurs prises de position en faveur des droits.

LES OUTILS DE RÉPRESSION, DE LA CYBERSURVEILLANCE AU HARCÈLEMENT EN LIGNE

Les gouvernements font preuve d'une intolérance grandissante envers le militantisme et l'expression, même non violente, d'opinions divergentes. Certains utilisent le système judiciaire de façon abusive afin d'imposer et de faire appliquer des lois limitant l'exercice pacifique des droits et restreignant l'espace dévolu à la société civile. Les menaces contre la liberté des médias se poursuivent à un rythme alarmant. À Singapour, des militants font l'objet de pressions et de critiques ciblées et certains ont été condamnés pour avoir « offensé l'appareil judiciaire » après s'être exprimés sur Facebook. En Thaïlande, des dizaines d'hommes et de femmes appartenant aux milieux de la défense des droits humains, du journalisme, de la politique, du droit ou du militantisme ont été poursuivis à la suite de leur participation à des rassemblements pacifiques, et inculpés de diffamation et de sédition. À Fidji, trois professionnels des médias et un militant ont été jugés pour sédition sur la base d'accusations reposant sur des motifs politiques. Ils ont été acquittés.

Aux Philippines comme au Myanmar, en Malaisie, en Indonésie, en Thaïlande ou encore au Cambodge, les réseaux sociaux, en particulier Facebook, sont de plus en plus souvent utilisés pour attiser les discours de haine contre les minorités sociales, religieuses ou ethniques. Dans le même temps, l'expression d'opinions en ligne, y compris les critiques exemptes de violence envers les autorités, est de plus en plus sanctionnée. Des lois répressives en matière d'utilisation d'Internet sont imposées dans toute la région, faisant peser une menace à long terme sans précédent sur la liberté d'expression et le droit au respect de la vie privée. Le Viêt-Nam, par exemple, a adopté en juillet une loi très générale et profondément répressive octroyant aux autorités chargées de la censure le pouvoir nécessaire pour contraindre les entreprises de services technologiques à livrer de vastes quantités de données, dont des informations personnelles, et pour censurer des publications d'utilisateurs.

Alors qu'elle s'était engagée à abolir la peine capitale, la Thaïlande a exécuté un homme de 26 ans condamné pour meurtre, mettant fin à une période de neuf ans sans exécutions.

DERRIÈRE UNE FAÇADE DÉMOCRATIQUE, DES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS

Au Cambodge, le parti du Premier ministre Hun Sen a remporté les élections générales en juillet – après s'être servi de la loi et du système judiciaire pour éliminer de fait toute concurrence sérieuse et fermer des dizaines de médias à l'approche du scrutin. Au Myanmar, où le pouvoir est partagé entre le gouvernement civil et l'armée, les droits humains et les libertés ont encore été rabotés, alors que le gouvernement de la Ligue nationale pour la démocratie, le parti dirigé par Aung San Suu Kyi, dispose de la majorité au Parlement et serait en mesure de réviser ou d'abolir au moins une partie des lois les plus répressives.

LES VOIX CRITIQUES PACIFIQUES TOUJOURS PRISES POUR CIBLE, MALGRÉ UNE LUEUR D'ESPOIR EN MALAISIE

En Malaisie, la défaite surprise de l'ancien Premier ministre Najib Razak lors des élections de mai a été vue comme une ouverture possible pour des changements positifs dans le domaine des droits humains. Le prisonnier d'opinion Anwar Ibrahim a été libéré. Cet ancien chef de file de l'opposition était la cible de persécutions politiques depuis plus de 20 ans. Le gouvernement a annoncé en octobre qu'il avait l'intention d'abolir la peine de mort pour tous les crimes, ainsi que la Loi relative à la sédition, très répressive. Si ces mesures étaient effectivement prises, il s'agirait d'un grand pas dans la bonne direction.

Dans d'autres pays, les arrestations politiques et les placements en détention de personnes qui dénoncent les violations des droits humains se poursuivent sans relâche. Au Myanmar, les journalistes de Reuters Wa Lone et Kyaw Soe Oo ont été condamnés à sept ans d'emprisonnement en raison de leur rôle dans la révélation au grand jour du massacre d'hommes rohingyas perpétré par les forces de sécurité. Aux Philippines, le sénateur Antonio Trillanes IV, ouvertement critique envers le président Rodrigo Duterte, a été arrêté en septembre puis libéré sous caution dans l'attente de son procès. La sénatrice Leila de Lima, elle, est détenue depuis plus d'un an pour des charges fondées sur des motifs politiques. En revanche, Tep Vanny, militante cambodgienne du droit au logement, a été libérée de prison après avoir purgé deux ans de la peine qui lui avait été imposée pour des raisons politiques. Au Viêt-Nam, la blogueuse Me Nâm (également connue sous le nom de Mère Champignon) a elle aussi été remise en liberté après deux ans de détention, et envoyée en exil aux États-Unis.

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI) restent



Des réfugiés rohingyas musulmans ayant traversé la rivière Naf à Teknaf, dans le district d'Ukhia, sont évacués par camion vers des camps de réfugiés (Bangladesh, 8 octobre 2018). © Fred Dufour/AFP/Getty Images.

confrontées à d'importantes discriminations. En Malaisie et en Indonésie, on peut être la cible de persécutions intenses et encourir de lourdes peines au titre de lois encadrant les comportements sexuels. En août, deux Malaisiennes ont reçu une amende et ont été fustigées en public pour avoir « tenté d'avoir des rapports sexuels lesbiens ». Dans sept pays du Pacifique où l'homosexualité est érigée en infraction pénale, des milliers de personnes sont en butte aux préjugés et vivent sous la menace d'être jetées en prison.

RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE : UNE PROTECTION INSUFFISANTE

Les conditions de vie des personnes réfugiées ou en quête d'asile et des travailleuses et travailleurs migrants restent extrêmement précaires dans toute la région, et sont aggravées par l'absence de protection juridique pour les demandeurs d'asile dans de nombreux pays. En août, les autorités thaïlandaises ont placé en détention pour une durée indéterminée au moins 168 réfugiés montagnards venus du Viêt-Nam et du Cambodge, y compris des femmes enceintes et des enfants. Plus tôt dans l'année, elles avaient renvoyé de force dans son pays d'origine un réfugié cambodgien, Sam Sokha, en violation du principe de « non-refoulement ».

Pour les personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur pays, l'accès à l'aide reste semé d'embûches. C'est en particulier le cas au Myanmar, où les autorités civiles comme militaires limitent l'accès des organes des Nations unies et des organisations humanitaires. Dans l'État kachin et dans le nord de l'État chan, les autorités empêchent l'aide humanitaire d'accéder aux zones qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement, tandis que dans l'État d'Arakan plus de 125 000 personnes, principalement des Rohingyas, restent confinées dans des camps sordides pour personnes déplacées, où elles dépendent de l'aide humanitaire pour survivre. L'Australie continue de s'attirer des critiques pour son refus d'extraire plus

de 1 000 demandeurs d'asile et réfugiés de la situation administrative incertaine dans laquelle ils se trouvent, dans les centres de traitement gérés par le pays à Nauru et sur l'île de Manus (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en partenariat avec ces deux États. Plusieurs affaires ayant eu un grand retentissement, impliquant des privations de soins appropriés et des tentatives de suicide de jeunes gens, ont amené les Nations unies, des organismes médicaux, des avocats et la société civile en général à enjoindre à l'Australie de parer à ses manquements et de remplir pleinement son devoir de protection envers ces personnes.

LES LACUNES DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

L'impunité reste monnaie courante pour les membres des forces de sécurité qui bafouent les droits fondamentaux. En Indonésie, des allégations d'atteintes aux droits humains ont été régulièrement recensées en provenance de la province papoue, mais très peu ont donné lieu à des enquêtes indépendantes et les auteurs présumés ont rarement été traduits en justice. Cette année encore, des mesures en matière d'obligation de rendre des comptes ont été repoussées – comme l'adoption de lois érigeant la torture et les disparitions forcées en infraction en Thaïlande.

Le gouvernement du Myanmar non seulement se montre incapable d'enquêter sur la campagne de violences dévastatrice contre les Rohingyas dans le nord de l'État d'Arakan et de traduire les responsables présumés en justice, mais il n'affiche en outre aucune détermination à le faire. Les forces de sécurité ont tué des milliers de personnes, violé des femmes et des filles, parqué des hommes et des garçons dans des lieux de détention et incendié des centaines de foyers rohingyas, des actes caractérisant de toute évidence des crimes contre l'humanité et qui, selon une équipe d'enquête de l'ONU, pourraient être constitutifs de génocide.

Les exécutions extrajudiciaires se poursuivent aux Philippines, qui sont dans leur troisième année de « guerre contre la drogue ».

Les nombreuses preuves de violences policières et de violations du droit à la santé, qui pourraient constituer des crimes contre l'humanité, soulignent à quel point il est urgent que les Nations unies ouvrent une enquête internationale sur ces homicides.

En l'absence d'enquêtes nationales, indépendantes et impartiales au Myanmar et aux Philippines, des pressions grandissantes s'exercent sur la Cour pénale internationale (CPI) pour que les personnes soupçonnées de crimes, en particulier de crimes contre l'humanité, fassent l'objet de poursuites. Dans un registre positif, la CPI a annoncé en février l'ouverture d'un examen préliminaire sur la situation aux Philippines. En septembre, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a décidé de créer un mécanisme chargé de recueillir et de préserver les preuves des atrocités commises au Myanmar. Il s'agit d'un pas en avant vers la justice, mais ce mécanisme ne saurait se substituer à une saisine de la CPI par le Conseil de sécurité. Les Philippines, la Chine et le Burundi ont été les seuls États à s'opposer à la création de ce mécanisme.

Sans effort concerté pour renforcer les protections autour des droits fondamentaux et du travail essentiel réalisé par les défenseurs des droits humains, les tenants de politiques radicales qui occupent une large place dans la région continueront de bafouer les droits et de briser des vies humaines sans être inquiétés. ■

LA VIOLENTE CAMPAGNE D'INCENDIES,
DE VIOLS ET DE MEURTRES MENÉE
PAR L'ARMÉE DU MYANMAR A CHASSÉ
PLUS DE 720 000 ROHINGYAS,
HOMMES, FEMMES ET ENFANTS, DU
NORD DE L'ÉTAT D'ARAKAN VERS LE
BANGLADESH. DANS L'ÉTAT D'ARAKAN,
PLUS DE

125 000

PERSONNES, PRINCIPALEMENT DES
ROHINGYAS, RESTENT CONFINÉES
DANS DES CAMPS SORDIDES
POUR PERSONNES DÉPLACÉES,
OÙ ELLES DÉPENDENT DE L'AIDE
HUMANITAIRE POUR SURVIVRE.

Le commandant en chef de l'armée du Myanmar, le général Min Aung Hlaing, lors d'un discours prononcé durant la troisième session de la Conférence de paix de l'Union, à Naypyidaw, le 11 juillet 2018. © Thet Aung/AFP/Getty Images.



MESURES RÉPRESSIVES ET RAISONS D'ESPÉRER EN ASIE DE L'EST

En Asie de l'Est, l'année 2018 a été marquée, sur le plan des droits humains, par des mesures répressives inquiétantes, telles qu'une réduction de l'espace accordé à la société civile, une nouvelle vague de répression à l'encontre des avocats et des autres personnes qui défendent les droits humains, et une absence de perspectives positives en ce qui concerne la peine de mort. En revanche, le développement du militantisme contre le harcèlement sexuel et un certain nombre de signes positifs en faveur de la reconnaissance des relations entre personnes de même sexe ont malgré tout donné quelques raisons d'espérer à l'approche de 2019.

Une femme passe avec ses enfants un poste de contrôle de la police sur un marché de nuit non loin de la mosquée d'Id Kah, à Kashgar, dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang (Chine, 25 juin 2017). © Johannes Eisele/AFP/Getty Images



PLACEMENTS MASSIFS EN DÉTENTION

Parmi les événements les plus préoccupants de l'année figurent les arrestations massives de Ouïghours, de Kazakhs et d'autres membres de minorités ethniques, principalement musulmanes, de la région autonome ouïghoure du Xinjiang, en Chine.

Jusqu'à un million de personnes ont ainsi été envoyées en « rééducation » politique – un régime de détention à durée indéterminée, sans procès, sans possibilité de rencontrer un avocat ni de contester la légalité de sa détention. Cette campagne gouvernementale de « lutte contre l'extrémisme », qui combine surveillance intrusive, arrestations arbitraires et endoctrinement forcé, vise des personnes qui ont voyagé ou ont des contacts à l'étranger, montrent des signes d'appartenance religieuse ou culturelle, ou sont soupçonnées pour toute autre raison d'être « indignes de confiance ». Les familles des personnes détenues ne sont pas informées du sort réservé à leurs proches. Elles attendent désespérément des réponses mais ont peur de protester par crainte d'être à leur tour visées.

Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale s'est penché sur l'escalade alarmante de l'oppression des minorités ethniques par les autorités chinoises. Dans son examen de la situation en Chine réalisé en août, ce Comité a aussi attiré l'attention sur la marginalisation des langues et cultures des minorités ethniques, et souligné que les définitions juridiques trop vagues du « terrorisme », de l'« extrémisme » et du « séparatisme » permettaient de réprimer et de sanctionner des actions pacifiques menées par des Ouïghours, des Tibétains et d'autres personnes. Par exemple, en mai, Tashi Wangchuk, défenseur de la langue tibétaine, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement sur des accusations d'« incitation au séparatisme » forgées de toutes pièces.

POURPARLERS DE PAIX

Un autre événement majeur dans la région a été l'ouverture de pourparlers de paix entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, pourparlers dont les résultats pourraient avoir des répercussions importantes sur les droits humains dans la péninsule coréenne. Depuis des décennies, les dirigeants des deux pays utilisent la sécurité nationale comme excuse pour justifier des limitations arbitraires des droits à la liberté d'expression, d'opinion, de pensée et de circulation. La désescalade du conflit entre les deux camps pourrait favoriser des contacts plus réguliers entre les familles séparées et permettre un assouplissement des sévères restrictions qui pèsent sur l'accès à l'information et les communications en Corée du Nord.

Le fait que les droits humains ne figurent pas à l'ordre du jour des pourparlers entre le président sud-coréen Moon Jae-in et le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un est toutefois profondément préoccupant, malgré leurs efforts pour réduire les tensions et créer des occasions positives. À mesure que les discussions se poursuivent, il faudra que Kim Jong-un et les autres dirigeants nord-coréens aient à rendre des comptes pour la situation catastrophique des droits humains dans leur pays, où certaines des violations pourraient s'apparenter à des crimes contre l'humanité, comme l'a montré une commission de l'ONU en 2014.

En Chine, peu d'améliorations ont été constatées durant l'année en matière de répression à l'encontre des défenseurs des droits humains. Plus de trois ans après le lancement par les autorités d'une grande vague de répression contre les avocats spécialistes des droits humains et d'autres militants et militantes, on ignore toujours ce qu'il est advenu des avocats Wang Quanzhang, Yu Wensheng et Gao Zhisheng. Les conditions de détention de l'avocat Jiang Tianyong et du militant Dong Guangping sont préoccupantes, et les défenseurs des droits humains Huang Qi et Zhen Jianghua encourent de longues peines de prison. Tous risquent de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

REJET DU HARCÈLEMENT SEXUEL

Bien que l'espace laissé à la société civile se soit réduit en Chine, il existe tout de même une lueur d'espoir. Le mouvement #MeToo contre le harcèlement sexuel a bénéficié d'un important soutien sur les campus chinois et sur Internet. L'une des principales défenseuses de ce mouvement, Yue Xin, a aussi mené une campagne étudiante de soutien à des ouvriers et ouvrières en grève qui voulaient créer leur syndicat. Les tentatives du gouvernement de réduire au silence ou de sanctionner ces militants ont suscité des réactions véhémentes de la part des internautes.

Hong Kong ressent aussi de plus en plus les effets du rétrécissement de la place accordée à la société civile. Les autorités s'appuient toujours sur des accusations définies en des termes vagues pour continuer de poursuivre à des fins politiques les manifestants et manifestantes du Mouvement des parapluies de 2014. Si l'on y ajoute de récentes décisions d'invoquer la « sécurité nationale » pour interdire un parti politique favorable à l'indépendance et prendre des mesures de représailles contre des personnes ayant abordé la question de l'indépendance, cette tendance a un effet paralysant sur les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

ENCORE ET TOUJOURS LA PEUR

Peu de progrès ont été constatés dans la région en ce qui concerne l'abolition de la peine de mort. La Chine continue de se cacher derrière l'argument du « secret d'État » pour dissimuler la véritable ampleur du recours à la peine capitale sur son territoire. En Mongolie, le président a l'intention de proposer une loi rétablissant la peine de mort, abolie en 2017 par le Parlement. Au mois de juillet, le Japon a connu une vague d'exécutions sans précédent, au cours de laquelle 13 personnes ont été pendues pour leur rôle dans diverses activités illégales, dont l'attaque meurtrière au gaz sarin commise en 1995 dans le métro de Tokyo. Il semble que certaines d'entre elles aient été exécutées alors qu'elles avaient déposé un recours pour demander un nouveau procès et n'avaient pas encore reçu de réponse, en violation de leur droit à un procès équitable. En août, Taiwan a procédé à sa première exécution depuis 2016, bien que la présidente Tsai Ing-wen ait clairement affirmé lors de sa prise de fonction que son gouvernement avait l'intention d'abolir la peine de mort.

Durant l'année, plusieurs centaines d'hommes, de femmes et d'enfants yéménites fuyant la guerre dévastatrice et la crise humanitaire dans leur pays sont arrivés sur l'île sud-coréenne de Jeju, où les touristes de la plupart des pays peuvent se rendre sans visa. Toutefois, ils se sont heurtés à la peur et à l'hostilité de nombreuses personnes en Corée du Sud. Les discours xénophobes, voire les violences, se sont multipliés, la population exprimant sa crainte des différences culturelles et des répercussions économiques. Contrairement aux demandeurs d'asile qui arrivent dans d'autres parties du pays, ces Yéménites ont été bloqués sur l'île pendant des mois en attendant que les autorités sud-coréennes examinent leurs demandes d'asile, ce qui a limité leurs possibilités de se construire une nouvelle vie. En octobre, environ 300 d'entre eux avaient obtenu un « permis de séjour humanitaire », en vertu duquel ils ont le droit de circuler dans tout le pays mais devront le quitter quand la guerre au Yémen sera terminée.

QUELQUES LUEURS D'ESPOIR

La reconnaissance des droits des couples de même sexe a connu des avancées positives en Asie de l'Est. En juillet, la juridiction suprême de Hong Kong a rendu une décision historique confirmant qu'il pouvait être discriminatoire de priver un couple de personnes de même sexe des droits accordés aux autres couples, même si le mariage pour tous n'est toujours pas reconnu à Hong Kong. Au Japon, de plus en plus de municipalités adoptent des instruments officiels reconnaissant les unions entre personnes de même sexe, et les entreprises japonaises sont toujours plus nombreuses à accorder aux couples de même sexe les mêmes avantages qu'aux autres couples. Ces avancées pour les lesbiennes, les gays, et les personnes bisexuelles, transgenres ou intersexuées de la région ne vont pas sans se heurter à un certain nombre d'obstacles, et beaucoup reste à faire pour combattre la discrimination et la réprobation sociale. Toutefois, il existe des signes croissants d'une plus grande tolérance de la société à leur égard et d'un rejet de celles et ceux qui essaient d'aller à l'encontre de ces progrès en encourageant l'intolérance. Il convient de prêter une attention particulière aux résultats des deux référendums concurrents organisés fin 2018 à Taiwan, qui pourraient déterminer si le gouvernement va n'offrir qu'une protection juridique limitée aux couples de même sexe ou devenir le premier pays d'Asie à reconnaître l'égalité devant le mariage. ■

A black and white close-up portrait of Asma Jahangir, a Pakistani human rights lawyer and activist. She is looking slightly to the right with a thoughtful expression. Her hair is dark and styled in a bun. The lighting is dramatic, highlighting her facial features.

LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS BRAVENT LA RÉPRESSION EN ASIE DU SUD ET L'ESPOIR RESTE PERMIS

L'année s'est ouverte avec la mort de l'une des défenseures des exclus les plus connues de la région, l'avocate et militante des droits humains Asma Jahangir. Cette Pakistanaise incarnait depuis des décennies les luttes de millions de personnes en Asie du Sud. Dans la rue, elle avait bravé la répression politique, réclamé la fin des disparitions forcées et des exécutions extrajudiciaires, et elle avait été frappée et arrêtée parce qu'elle manifestait pour les droits des femmes. Dans les prétoires, elle avait tenu tête à ceux qui la menaçaient en raison de son travail de défense de diverses personnes – femmes cherchant à échapper à leur mari violent, travailleurs forcés tentant de se libérer du joug d'un « propriétaire » oppresseur, membres de minorités religieuses en quête d'un lieu sûr après avoir été attaqués par des foules radicalisées, etc.

Asma Jahangir lors d'une visite à Amnesty International Pays-Bas, en 1998. Asma Jahangir était une avocate spécialisée dans la défense des droits humains, et elle était membre fondatrice de la Commission des droits humains du Pakistan. Elle a été harcelée en raison de ses activités de défense des droits des femmes. © Ilya van marle.

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Les militants et militantes des droits humains au Pakistan ont été très affectés par la disparition d'Asma Jahangir. Des dizaines d'entre eux ont été soumis à l'arbitraire (qu'il s'agisse d'arrestation, de surveillance ou de disparition forcée), ont fait l'objet de manœuvres d'intimidation et ont été poursuivis aux termes de nouvelles lois draconiennes faisant de la liberté d'expression, en ligne et hors ligne, une infraction pénale. Des militants ont subi des cyberattaques par le biais de logiciels malveillants, qui se sont propagés *via* de faux profils en ligne et sont venus infecter subrepticement les appareils des victimes. Des membres du Mouvement pour la protection des Pachtounes (PTM, organisation non violente), mobilisés pour obtenir la fin des disparitions forcées et des exécutions extrajudiciaires, ont été inculpés de sédition et arrêtés en raison de commentaire mis en ligne.

Mais il y a eu aussi de bonnes nouvelles. Les militants Raza Khan et Sagheer Baloch ont été libérés après neuf mois de disparition forcée. Hayat Khan Preghal, membre du PTM, a été remis en liberté sous caution en septembre après avoir été détenu parce qu'il avait fait circuler des commentaires critiques sur les réseaux sociaux.

De l'autre côté de la frontière, en Inde, les défenseurs des droits humains étaient eux aussi diabolisés et soumis à des enquêtes pénales. Dix militants et militantes de premier plan, parmi lesquels Sudha Bharadwaj, Shoma Senet et Arun Ferreira, ont été arrêtés à Bhima Koregaon, dans l'État du Maharashtra, aux termes de dispositions draconiennes d'une loi de lutte contre le terrorisme. Un défenseur des *dalits* (opprimés), Chandrashekar Azad « Ravan », a été maintenu en détention administrative sans inculpation ni procès pendant 10 mois.

En butte à des discriminations sexistes et des représailles du fait de leur travail de défense des droits humains, les femmes militantes ont été confrontées cette année en Inde à un torrent de violences et de harcèlement en ligne. Pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, la journaliste Rana Ayyub et la militante Gurmehar Kaur ont été menacées de violences sexuelles. Sur le terrain, l'espace de liberté de la société civile a continué de se réduire, sous l'effet du recours à la Loi relative aux contributions étrangères (réglementation), un texte controversé utilisé à des fins politiques par le gouvernement pour harceler les organisations qui critiquent ses positions et ses actes.

Au Bangladesh, alors même que le gouvernement avait promis de se défaire de la Loi sur les technologies de l'information et de la communication – un texte de triste réputation aux termes duquel des centaines de personnes ont été inculpées et poursuivies pour ce qu'elles avaient dit ou écrit, y compris de façon pacifique –, les dispositions de cette loi étaient toujours utilisées pour réduire au silence les personnes émettant des critiques contre le pouvoir. Shahidul Alam, photographe bien connu, a été inculpé en vertu de son article 57 pour des commentaires mis en ligne sur Facebook et des propos tenus lors d'une interview. Une chape de peur s'est abattue sur le pays à la suite de son arrestation, dans un climat marqué par le placement sous surveillance des activités en ligne de certains étudiants et militants. La Loi sur la sécurité numérique a été adoptée en septembre. Ce texte étend la Loi sur les technologies de l'information et de la

communication et en conserve les dispositions les plus draconiennes.

RÉFUGIÉS : UNE CRISE PERSISTANTE

Le Bangladesh continue d'accueillir, dans des installations surpeuplées, près d'un million de réfugiés rohingyas. Alors que la perspective d'un retour au Myanmar dans des conditions de sécurité et de dignité semble lointaine, l'aide internationale se tarit et le gouvernement bangladais a annoncé que quelque 100 000 hommes, femmes et enfants rohingyas seraient transférés sur une île isolée au large de ses côtes. Les experts considèrent que cette île formée d'alluvions est vulnérable aux cyclones et aux inondations. Malgré ces problèmes, l'attitude du Bangladesh envers les réfugiés se démarque franchement de l'indifférence cynique dont fait preuve l'Europe. En 2018, les pays européens ont continué de renvoyer de force des milliers d'Afghans en quête d'asile vers leur pays d'origine, alors que le nombre de morts parmi la population civile y restait à un niveau record.

ATTENTATS EN AFGHANISTAN

En Afghanistan, les attaques meurtrières des groupes armés, qui ont coûté la vie à des enfants, des travailleurs humanitaires, des membres de minorités religieuses, des journalistes et de nombreuses autres personnes, ont montré à quel point la situation était dangereuse dans le pays. Un attentat perpétré dans un quartier chiïte de Kaboul, la capitale, a fait au moins 34 morts, parmi lesquels de nombreux enfants. En avril, 10 journalistes ont perdu la vie lors de l'explosion d'un deuxième engin sur le lieu d'un attentat à la bombe intervenu peu auparavant. Deux autres ont été tués en septembre dans des circonstances similaires. Cette année a été la plus meurtrière depuis le début du conflit, en 2001, pour les journalistes qui travaillent en Afghanistan. Amnesty International a inauguré en septembre une fresque dédiée à leur mémoire dans le centre de Kaboul.

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

Le parlement pakistanais a adopté en mai l'une des lois les plus progressistes du monde en matière de droits des personnes transgenres, devenant le premier pays asiatique à reconnaître l'identité de genre ressentie par ces personnes. Dans une série d'arrêts historiques, la Cour suprême indienne a déclaré inconstitutionnels l'article 377 du Code pénal, qui érigeait en infraction les relations sexuelles librement consenties entre personnes de même sexe, l'article 497, qui réprimait pénalement l'« adultère », et une disposition réglementaire interdisant aux femmes pubères de pénétrer dans le sanctuaire de Sabarimala, au Kerala.

Au Sri Lanka, Sandhya Eknaligoda, une militante bien connue du combat pour que justice soit rendue aux familles de personnes disparues, a remporté une importante victoire devant les tribunaux. Cette femme, qui fait face depuis des années à une campagne d'hostilité et de dénigrement, a obtenu la condamnation à six mois d'emprisonnement d'un moine bouddhiste radical qui l'avait menacée. Le président Maithripala Sirisena a par ailleurs ordonné en septembre l'arrestation d'un militaire dans le cadre de l'enquête sur la disparition, en 2010, du mari de Sandhya, Prageeth Eknaligoda. D'autres faits positifs sont à signaler dans le pays, notamment la mise en

place, attendue de longue date, du Bureau des personnes disparues, l'adoption d'une loi en vue de la création d'un Bureau des réparations, et la restitution à leurs propriétaires légitimes d'une partie des terres confisquées par l'armée dans le nord du pays.

Au Sri Lanka et au Népal, les efforts en vue de garantir justice, vérité et réparation aux victimes de violations commises par le passé et à leurs proches n'ont pas beaucoup progressé. Ces deux États ont par ailleurs tenté d'imposer de nouvelles restrictions aux ONG, mais ont dû faire machine arrière face à l'opposition exprimée par des organisations de la société civile. Le Parlement népalais a adopté à la hâte une série de lois relatives aux droits humains, à propos desquelles les organisations de victimes ont regretté de ne pas avoir été consultées. La nomination inattendue de Mahinda Rajapaksa au poste de Premier ministre au Sri Lanka en octobre et la crise constitutionnelle ainsi déclenchée font planer une menace sur l'avenir des droits humains et des garanties en matière de justice transitionnelle.

Un nouveau gouvernement a été installé au Pakistan, où un ancien joueur vedette de cricket reconverti dans la politique, Imran Khan, est arrivé au pouvoir en juillet. Ce nouveau gouvernement a fait part de bonnes intentions sur la question des droits humains, mais n'a pas tardé à revenir sur sa promesse d'accorder la nationalité aux réfugiés afghans et bengalis. Face à la résistance des extrémistes religieux, le gouvernement a aussi capitulé et renoncé à la nomination à un poste de conseiller d'Atif Mian, un économiste de renom appartenant à la communauté ahmadiyya, persécutée de longue date.

Le sectarisme religieux a également montré son visage hideux au Sri Lanka, où des violences, attisées par des moines bouddhistes radicaux, ont été commises contre des musulmans en mars dans la ville de Kandy (dans le massif montagneux du centre du pays) et à Ampara (dans l'est). Des habitations et des commerces appartenant à des musulmans ont été incendiés. Le gouvernement a décrété l'état d'urgence et fermé les réseaux sociaux utilisés pour envenimer les émeutes. Plus de 40 ans après la dernière exécution dans le pays, le président Maithripala Sirisena a déclaré en juillet qu'il allait rétablir l'usage de la peine de mort pour punir les trafiquants de drogue. Au Bangladesh, le gouvernement a de son côté lancé une « guerre contre la drogue », qui a donné lieu à une vague de possibles exécutions extrajudiciaires – plus de 200 trafiquants de drogue présumés ont ainsi été abattus par des paramilitaires.

DE NOUVEAUX ESPOIRS AUX MALDIVES

Le ciel a semblé s'éclaircir aux Maldives à la fin de l'année, où la nette défaite d'Abdulla Yameen à l'élection présidentielle de septembre a sonné le glas d'un régime répressif en place depuis de longues années. Le président maldivien avait tenté auparavant de consolider son emprise sur le pouvoir en imposant l'état d'urgence et en faisant arrêter le président et un juge de la Cour suprême, un ancien chef de l'État et plus de 200 manifestants et manifestantes. Quelques jours après le scrutin, Ahmed Mahlouf, un prisonnier d'opinion qui risquait jusqu'à 20 ans d'emprisonnement pour des accusations forgées de toutes pièces, a été remis en liberté. D'autres libérations devraient intervenir, le nouveau président, Ibrahim Solih, s'étant engagé à prendre une voie radicalement différente de celle de son prédécesseur en matière de droits humains. ■



MALGRÉ LA RÉDUCTION DE L'ESPACE DÉVOLU À LA SOCIÉTÉ CIVILE EN CHINE, IL Y A EU DES LUEURS D'ESPOIR. UN FORT SOUTIEN ENVERS LE MOUVEMENT #METOO CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL A ÉMERGÉ SUR LES CAMPUS CHINOIS ET EN LIGNE.

Des personnes manifestent à Séoul dans le cadre du mouvement #MeToo lors de la journée internationale des droits des femmes (Corée du Sud, 8 mars 2018). Des manifestations contre le harcèlement sexuel ont également été organisées dans d'autres pays asiatiques, notamment en Inde, au Japon et en Chine. © Reuters/Kim Hong-Ji



Une vague de campagnes et de mouvements de promotion des droits des femmes a déferlé sur les États-Unis cette année, propulsant cette question sur le devant de la scène. La lutte contre l'impunité persistante des auteurs de violences et d'actes de harcèlement sexuels infligés à des femmes continue d'être une priorité pour les personnes qui militent au sein de ces mouvements, face à l'hostilité généralisée du gouvernement du président Donald Trump à l'égard des droits des femmes. Ce gouvernement, qui n'a pas soutenu la tenue d'une enquête exhaustive sur Brett Kavanaugh, candidat à la Cour suprême, à la suite des accusations d'agression sexuelle portées contre ce dernier, a également manifesté cette minimisation des droits des femmes notamment en supprimant dans les rapports annuels du département d'État américain sur les droits humains les informations sur les droits sexuels et reproductifs, ce qui suscite de vives inquiétudes quant à la surveillance de la situation des droits fondamentaux sur le territoire national et à l'étranger. À la frontière entre les États-Unis et le Mexique, la cruelle politique de « tolérance zéro » de Donald Trump a eu d'énormes répercussions sur les familles en quête d'une protection contre les persécutions et les violences, dont beaucoup ont été séparées en application de dispositions contraires au droit international. Mais dans tout le pays, des femmes ont fait savoir haut et fort qu'elles ne toléraient pas cette situation. Elles sont descendues dans la rue, ont investi les couloirs du Congrès et ont joué un rôle de premier plan au sein de leur communauté en s'attaquant à la violence par armes à feu au niveau local, entre autres problèmes, en soutenant l'accueil des réfugiés dans leurs communes et en dénonçant le placement en détention et la séparation des familles.



Christine Blasey Ford prête serment lors d'une audience de la commission judiciaire du Sénat le 27 septembre 2018, à Washington. Elle a accusé le juge Brett Kavanaugh, candidat à la Cour suprême, de l'avoir agressée sexuellement lors d'une soirée en 1982. Amnesty International a demandé la suspension du vote sur la nomination du juge Brett Kavanaugh, mais le Sénat a confirmé sa nomination et il a prêté serment le 6 octobre.
© Win McNamee/Getty Images



LE COURAGE EN BUTTE AUX ATTAQUES

L'un des principaux combats menés tout au long de l'année 2018 dans la région des Amériques porte sur les droits relatifs aux terres et territoires, en particulier ceux des communautés indigènes ou des populations d'origine africaine, en parallèle avec le combat pour un environnement plus sain.



Amada Martínez, représentante de la communauté Ava Guarani Tekoha Sauce, à Alto Paraná (Paraguay). © Amnesty International/Gustavo Luis Pereira Verly.



Des femmes indigènes lencas manifestent contre l'assassinat de la défenseure de l'environnement hondurienne Berta Cáceres, devant le ministère public, à Tegucigalpa (Honduras, 5 avril 2016). © Orlando SierraAFP/Getty Images.

Dans toute la région, les militantes et militants en faveur de l'environnement et des droits à la terre font preuve d'un courage exemplaire face aux menaces et aux violences auxquelles ils sont constamment en butte. Ces hommes et ces femmes qui défendent les droits humains sont exposés à de tels dangers parce qu'ils osent dénoncer haut et fort les atteintes à l'environnement causées par de puissants intérêts économiques, ainsi que les atteintes à leurs terres ancestrales résultant d'opérations d'exploitation des ressources naturelles.

Parmi ces courageux défenseurs, les femmes jouent un rôle essentiel. Elles affrontent des dangers spécifiquement liés à leurs activités et au fait qu'elles remettent en question les rôles que la société leur assigne traditionnellement.

Parce qu'elles se manifestent « trop bruyamment », ces femmes sont mises au ban de la société, intimidées, menacées, soumises à des disparitions forcées et parfois même assassinées. Mais elles ne sont pas les seules victimes : leurs proches, y compris leurs enfants, sont aussi pris pour cibles. De plus, les militantes font souvent l'objet de violences sexuelles ou de menaces d'agressions sexuelles visant à les intimider.

La plateforme d'Amnesty International Speakout4defenders (Haussez le ton pour les braves) présente le parcours de ces femmes courageuses qui ne renoncent pas à se battre, même quand elles subissent des menaces et des violences.

INTIMIDATIONS ET MENACES

En août, trois hommes armés ont intercepté le taxi transportant Amada Martínez, membre de la communauté indigène Tekoha Sauce du Paraguay, ainsi que sa sœur et leurs trois

jeunes enfants. Ils ont arrêté le véhicule et l'un d'eux a pointé un fusil sur le visage d'Amada Martínez. Il l'a accusée d'être une « grande gueule », et lui a dit de se méfier car, un jour, ils la trouveraient quand elle serait seule sur la route. Amada Martínez dénonce ouvertement les souffrances endurées par sa communauté, qui a été déplacée en raison de la construction d'une usine hydroélectrique. Les trois hommes portaient des uniformes de l'entreprise hydroélectrique.

Un mois plus tôt, au Chili, l'avocate spécialiste des droits humains Karina Riquelme Viveros avait elle aussi subi des manœuvres d'intimidation en raison de ses activités de défense des droits de la communauté indigène mapuche : deux hommes ont pointé un rayon laser à travers la fenêtre dans la maison où elle vit avec sa petite fille de six ans. La veille, au tribunal où elle travaille, elle avait remarqué un groupe inquiétant d'agents des services du renseignement de la police, qui la prenaient en photo. Cela se passait lors d'une audition concernant des fonctionnaires des services du renseignement de la police accusés d'avoir tenté de piéger des membres de la communauté mapuche en essayant de les faire passer pour des terroristes. Quelques jours plus tard, l'un de ces agents est retourné au tribunal, se mélangeant au public. Alors que la Cour suprême du Chili a ordonné à la police de ne pas gêner les avocats lors des enquêtes pénales, Karina Riquelme Viveros craint que ces manœuvres d'intimidation ne dégénèrent en attaques violentes.

Amada Martínez et Karina Riquelme Viveros ne sont pas les seules à avoir constaté que les enfants des défenseurs des droits humains sont exposés aux intimidations et risquent même tout particulièrement d'être pris pour cible par des individus voulant faire pression

sur leurs parents. Ainsi, en avril, des policiers ont illégalement effectué une descente au domicile du fils de Liliam López, coordinatrice du Conseil civique d'organisations indigènes et populaires du Honduras (COPINH), et l'ont pris en photo. Les services de la police locale n'étaient pas au courant de ces agissements.

ATTAQUÉES EN TOUTE IMPUNITÉ

Le rôle que jouent les autorités dans les attaques contre les défenseurs des droits humains est très préoccupant. En juillet, un membre des forces armées vénézuéliennes a accusé à la télévision nationale une défenseure des droits de la communauté indigène pemon, Lisa Henrito, de trahison. Il a aussi appelé l'armée vénézuélienne à surveiller les activités militantes du peuple pemon, dont les droits à la terre ne sont pas reconnus par le gouvernement. Les Pemons se sont organisés et ont mené campagne contre la menace que représente pour leurs droits fonciers un récent projet gouvernemental d'installation de ligne à haute tension, et contre le fait qu'ils n'ont pas été consultés. Ils craignent que ce projet n'annonce l'ouverture de nouvelles mines dans ce secteur.

Ceux qui s'en prennent aux personnes mobilisées pour les droits humains agissent souvent en toute impunité : rares sont les enquêtes pénales menées sur des attaques contre des défenseurs des droits fondamentaux qui aboutissent à l'identification des responsables ou à des poursuites en justice. Les commanditaires de ces attaques ne sont pas davantage inquiétés. Le fait que les auteurs de ces agissements ne soient pas sanctionnés adresse un dangereux message à la société : celui que les défenseurs peuvent être attaqués sans crainte de sanctions. En Équateur, par exemple, un homme non

EN MOYENNE, UN MILITANT EST TUÉ

TOUS LES TROIS JOURS

EN COLOMBIE

identifié a jeté des pierres et brisé les vitres de la maison de Patricia Gualinga, en criant des menaces de mort à son adresse. Membre du Collectif des femmes amazoniennes, la dirigeante des peuples indigènes quechuas de Sarayaku mène campagne contre des projets d'extraction pétrolière qui menacent sa communauté. Les autorités tentent de l'empêcher d'obtenir justice et refusent de lui montrer les enregistrements de caméras de vidéosurveillance qui auraient pu permettre d'identifier l'agresseur. Durant l'année écoulée, trois autres membres du Collectif des femmes amazoniennes – Nema Grefa, Salomé Aranda et Margoth Escobar – ont subi des menaces similaires.

RÉDUITES AU SILENCE

Dans la région, la justice est parfois utilisée de façon abusive pour harceler et réduire au silence les personnes qui défendent les droits humains. Les autorités colombiennes ont arrêté en avril Sara Quiñonez et sa mère, Tulia María Valencia, toutes les deux mobilisées en faveur des droits des Afro-Colombiens. Les deux femmes ont été accusées de « rébellion ». Sara Quiñonez a dû déménager deux fois depuis 2015 à cause de menaces reçues en raison de ses activités militantes. Les militants indigènes et afro-colombiens sont régulièrement pris pour cible en Colombie et le gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour faire face à l'augmentation alarmante du nombre d'assassinats de défenseurs des droits humains dans le pays. Les statistiques montrent qu'un militant (ou une militante) est tué tous les trois jours en Colombie.

Les circonstances de la mort de Berta Cáceres illustrent bien le fait que les gouvernements ne font pas le nécessaire pour protéger les défenseurs des droits humains, quand ils

ne s'en prennent pas directement à eux. Dirigeante indigène et défenseure des droits humains liés à l'environnement, la Hondurienne Berta Cáceres a réussi, grâce à un travail de pression, à amener le plus grand constructeur mondial de barrages à renoncer à un projet sur la rivière Gualcarque, qui aurait gravement nui aux moyens d'existence de la communauté indigène lenca et menacé son accès à la nourriture et à l'eau. Berta Cáceres a été assassinée chez elle en 2016. Elle avait reçu de nombreuses menaces de mort au cours des années précédentes. Malgré ces menaces et les attaques dont elle avait fait l'objet, Berta Cáceres ne bénéficiait d'aucune mesure de protection le jour où elle a été assassinée. Des recommandations avaient été adressées au niveau international au gouvernement du Honduras afin qu'il lui accorde une protection vingt-quatre heures sur vingt-quatre, mais tous les dispositifs de sécurité nécessaires n'avaient pas été mis en place, loin de là.

OBTENIR JUSTICE

Si les cas exposés ci-dessus dressent un tableau inquiétant de la situation, des lueurs d'espoir sont à signaler : certains responsables d'attaques contre des personnes défendant les droits humains vont peut-être devoir répondre de leurs actes. Deux ans après la mort de Berta Cáceres, il semblerait que justice puisse enfin être rendue un jour : neuf personnes ont été arrêtées pour son assassinat, parmi lesquelles des individus ayant des liens avec l'armée hondurienne. Il s'agit toutefois d'un processus très lent et justice ne sera pleinement faite que lorsque les commanditaires de cet acte auront été identifiés et traduits en justice.

Mais ces lueurs d'espoir ne suffisent pas dans un environnement où l'impunité n'est

pas l'exception mais la règle. Au Guatemala, les voisins de Juana Raymundo ont alerté la police le 28 juillet quand ils ont trouvé son corps près d'un petit cours d'eau entre Nebaj et Acambalam. Cette infirmière maya ixil avait inlassablement mené campagne en faveur du développement rural et de l'accès à la terre des petits paysans. Ceux qui l'ont tuée n'ont toujours pas été retrouvés.

Pour que les défenseures et défenseurs des droits humains soient protégés, il est absolument indispensable de renforcer les mesures de protection, pas seulement pour les personnes prises individuellement, mais aussi pour les communautés dans leur ensemble, en particulier les communautés indigènes. Dans la région, les femmes et leurs proches sont souvent les principales victimes des attaques visant à réduire au silence les défenseurs des droits humains et à les empêcher d'accomplir leur travail crucial. Les gouvernements de toute la région ont le devoir de protéger ces hommes et ces femmes tant qu'ils continueront, courageusement, à prendre des risques pour dénoncer haut et fort les atteintes aux droits humains. ■

Graffitis commémorant la défenseure de l'environnement hondurienne Berta Cáceres.
© Amnesty International/Sergio Ortiz

CINQ FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE DE LA LUTTE POUR LES DROITS HUMAINS EN 2018

En décembre 2018, dans le monde entier, des centaines de milliers de citoyens ordinaires s'uniront pour rédiger des lettres, griffonner des cartes postales, faire des dessins et envoyer des courriels dans un unique but : faire changer les choses.

Tous ces gens prendront part à l'une des plus grandes campagnes en faveur des droits humains au monde, *Écrire pour les droits*. Et cette année, ils apporteront leur soutien à des femmes extraordinaires qui luttent en première ligne pour la justice et font bien souvent face à une opposition féroce, à la discrimination et à la violence. La campagne de 2018 met à l'honneur des femmes défenseuses des droits humains qui, malgré tous les obstacles, font entendre leur voix pour réclamer des changements. Cinq d'entre elles sont présentées ici. Prenez le temps de vous joindre à elles aujourd'hui. Écrivez une lettre, changez une vie !

Nonhle Mbuthuma, Afrique du Sud

« Si vous prenez mes terres, vous prenez mon identité. » Nonhle Mbuthuma mène la lutte au nom des membres de sa communauté contre une compagnie minière qui cherche à exploiter du titane sur leurs terres ancestrales. En raison de son combat, elle fait l'objet de manœuvres d'intimidation et de menaces. Elle a même survécu à une tentative d'assassinat.

Cependant, Nonhle est déterminée à résister. Elle déclare : « Ces terres appartenaient à mes grands-parents, qui en avaient hérité de leurs grands-parents. Que vais-je laisser à mes enfants ? L'exploitation minière n'est pas une option. » Environ 5 000 personnes pourraient être expulsées de force si la compagnie est autorisée à exploiter le terrain.

« Ils ont essayé de nous intimider mais ils ont échoué », a récemment confié Nonhle à Amnesty International. « Je suis toujours debout. Rien ne nous séparera de nos terres. » De nombreuses personnes écrivent actuellement à Nonhle Mbuthuma pour lui apporter leur soutien, et au président sud-africain pour lui demander de la protéger immédiatement.

© Amnesty International



Geraldine Chacón, Venezuela

Geraldine Chacón a toujours rêvé de défendre les autres. À l'âge de 14 ans, elle s'est présentée à l'élection de son conseil local de jeunes. Une fois à l'université, elle a lancé un réseau de militants d'Amnesty International. Comme le dit sa mère : « Dès qu'elle voyait une injustice, elle la combattait. »

C'est pourquoi, aujourd'hui âgée de 24 ans, Geraldine travaille pour une organisation qui donne plus de moyens d'action aux jeunes de certains des quartiers les plus pauvres de Caracas, sa ville natale. Mais elle est persécutée par les autorités, simplement parce qu'elle essaie d'améliorer la vie dans son pays. Cette année, elle a été maintenue quatre mois en prison dans des conditions épouvantables et il lui est interdit de quitter le pays, le tout uniquement en raison de son travail en faveur des droits humains.

Les actes de harcèlement et d'intimidation dont Geraldine est victime s'inscrivent dans le cadre d'une répression plus large contre toutes les personnes qui expriment leur désaccord ou critiquent les autorités d'une manière ou d'une autre au Venezuela. Les poursuites judiciaires ouvertes contre elle étant toujours d'actualité, Geraldine peut à tout moment être arrêtée de nouveau, sans préavis. À l'heure actuelle, des gens écrivent aux autorités vénézuéliennes pour les engager à cesser de la harceler.

© Fabiola Ferrero/VII Mentor Program



Pavitri Manjhi, Inde

Pavitri Manjhi est déterminée. Elle fait partie d'une communauté *adivasi* (aborigène) qui risque d'être chassée de ses terres pour laisser place à deux centrales électriques. Les membres de sa communauté pourraient perdre leurs fermes et leurs moyens de subsistance. Mais Pavitri est en première ligne pour résister.

Les villageois disent avoir été forcés à vendre leurs terres par des personnes agissant pour le compte de deux entreprises privées. La plupart d'entre eux n'ont pas été correctement indemnisés. En tant que cheffe du conseil de son village, Pavitri a rassemblé les habitants afin de déposer près de 100 plaintes officielles. C'est ce qui lui a valu d'être la cible d'intimidations constantes.

Depuis des dizaines d'années, les *adivasis* sont chassés de leurs terres et voient leurs droits piétinés pour laisser place à des projets d'aménagement industriels. Mais Pavitri ne partira pas de chez elle. Elle est déterminée à aider sa communauté à résister aux grandes entreprises et à protéger ses terres ancestrales.

Les autorités indiennes reçoivent des lettres leur demandant d'accorder à Pavitri les mesures de sécurité dont elle a besoin pour la protéger des menaces et des actes de harcèlement et d'intimidation.

© Amnesty International



Atena Daemi, Iran

Comme tant d'autres, la défenseure des droits humains Atena Daemi rêve que la peine de mort soit abolie en Iran. Elle a écrit des messages sur Facebook, Twitter et Instagram, distribué des tracts et participé à des manifestations pacifiques contre ce châtiment cruel. Mais en Iran, ces actions peuvent être utilisées comme preuves pour envoyer quelqu'un derrière les barreaux.

Atena a été condamnée à sept ans de prison uniquement pour avoir défendu les droits humains. Elle n'a eu droit qu'à un simulacre de procès : en seulement 15 minutes, elle a été reconnue coupable sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, notamment de « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale ». Un exemple supplémentaire de l'intense répression exercée en Iran contre les personnes qui font entendre leur voix pour plus de justice dans le pays.

Atena a été frappée, aspergée de gaz poivre et placée à l'isolement. Pourtant, elle continue à se battre pour les droits humains depuis sa cellule. Au début de l'année, elle a fait une grève de la faim pour protester contre son transfert dans une prison tristement célèbre pour ses conditions de détention déplorables. Nous nous battons pour la liberté d'Atena et nous réclamons des autorités iraniennes qu'elles la libèrent immédiatement et sans condition.

© DR



Vitalina Koval, Ukraine

« N'ayez pas peur de faire ce en quoi vous croyez, ce pour quoi votre cœur bat. » Vitalina Koval utilise son incroyable énergie pour soutenir les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) en Ukraine. « Je veux l'égalité pour chaque personne, quelles que soient sa couleur de peau, son orientation sexuelle, son identité de genre ou ses convictions », affirme-t-elle.

Cette femme et d'autres militants et militantes de toute l'Ukraine ont néanmoins été agressés violemment, uniquement pour s'être élevés contre la haine et la discrimination, par des groupes opposés à leur combat en faveur des droits fondamentaux. Lors d'une manifestation pacifique à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, un groupe a crié des insultes et aspergé les manifestants de peinture rouge, ce qui a provoqué chez Vitalina des brûlures chimiques au niveau des yeux.

Pourtant, elle refuse de capituler. « J'ai été si souvent attaquée », explique-t-elle, « mais je n'ai plus peur, parce que je pense que c'est la peur qui nous fait échouer. » Des hommes et des femmes, membres et sympathisants d'Amnesty International, demandent à l'Ukraine de protéger Vitalina et les autres défenseurs des droits des femmes et des personnes LGBTI.

© Amnesty International



Écrire pour les droits : quelques exemples d'actions réussies

Au cours des 12 derniers mois, le pouvoir exercé par des gens ordinaires à travers *Écrire pour les droits* a permis d'obtenir de véritables changements. En voici quelques exemples :

Teodora Vásquez a été libérée de prison au Salvador en février. Elle avait été condamnée à 30 ans de réclusion pour « homicide avec circonstances aggravantes », selon les termes de la législation draconienne contre l'avortement, après avoir accouché d'un bébé mort-né. Elle avait passé plus de 10 ans derrière les barreaux.

En mars, **Jerry Corre** a été libéré aux Philippines. Torturé par la police, il a passé six ans en prison pour de fausses accusations liées à la législation sur les stupéfiants. Des milliers de sympathisants et sympathisantes avaient fait campagne pour sa libération depuis 2014.

Mahadine, cybermilitant au Tchad, a été libéré en avril après avoir passé plus de 18 mois en prison sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. Il encourait la prison à perpétuité pour avoir publié sur Facebook un message critiquant le gouvernement.

En juillet, le dessinateur satirique **Zunar** a finalement été acquitté en Malaisie. Il était accusé de neuf infractions à la loi relative à la sédition parce qu'il aurait insulté le système judiciaire sur Twitter.

Dans le monde entier, des femmes sont en tête du combat en faveur de la liberté, de la justice, de la dignité et de l'égalité. Aucune de ces défenseuses des droits humains n'est prête à renoncer ; elles continueront toutes à se battre pour un monde meilleur et plus équitable. C'est le moment de les rejoindre et de les accompagner à chaque pas.

Écrivez une lettre, changez une vie. ■

ÉCRIRE POUR LES DROITS :
QUELQUES CHIFFRES

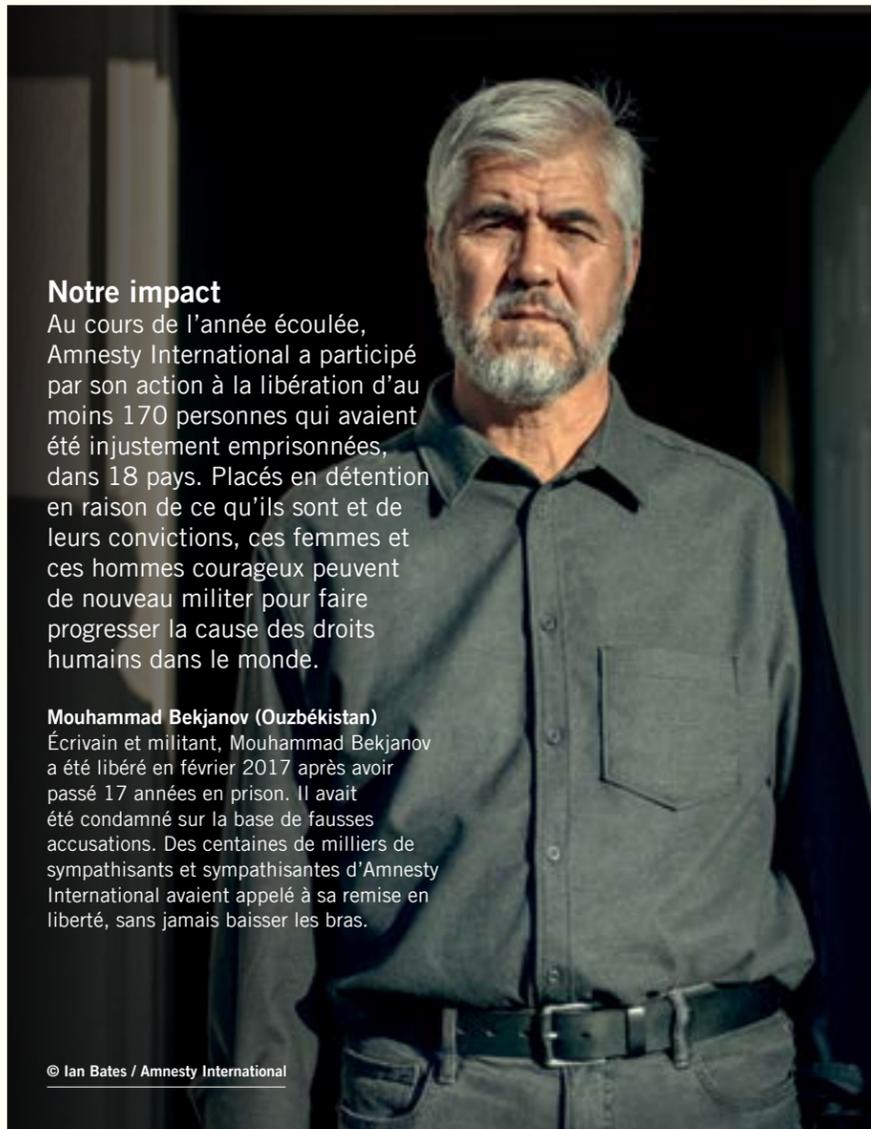
5,5 MILLIONS

D'ACTIONS EN 2017
208 PAYS ET TERRITOIRES
PARTICIPANTS (AU MOINS)

NOTRE IMPACT... ET CE QU'IL RESTE À FAIRE

Dans cette synthèse en huit tableaux, nous saluons certaines des avancées enregistrées ces deux dernières années par le mouvement, ainsi que les femmes et les hommes de courage qui les ont rendues possibles. Nous en profitons aussi et surtout pour nous interroger sur ce qu'il reste à faire et rendre hommage à ceux et celles qui continuent de se battre face aux injustices.

PROTÉGER LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS



Notre impact

Au cours de l'année écoulée, Amnesty International a participé par son action à la libération d'au moins 170 personnes qui avaient été injustement emprisonnées, dans 18 pays. Placés en détention en raison de ce qu'ils sont et de leurs convictions, ces femmes et ces hommes courageux peuvent de nouveau militer pour faire progresser la cause des droits humains dans le monde.

Mouhammad Bekjanov (Ouzbékistan)

Écrivain et militant, Mouhammad Bekjanov a été libéré en février 2017 après avoir passé 17 années en prison. Il avait été condamné sur la base de fausses accusations. Des centaines de milliers de sympathisants et sympathisantes d'Amnesty International avaient appelé à sa remise en liberté, sans jamais baisser les bras.

© Ian Bates / Amnesty International



Cela ne suffit pas

En 2018, des milliers d'hommes et de femmes défenseurs des droits humains, persécutés en raison de leur action, croupissent toujours dans les prisons de la planète. En Turquie, des milliers de personnes, dont des journalistes, des universitaires, des juristes, des artistes et des militants, ont été placées en détention depuis la tentative de coup d'État manquée de 2016.

Eren Keskin (Turquie)

Eren Keskin est avocate, spécialisée dans la défense des droits humains. Elle risque d'être emprisonnée. Elle a été prise pour cible à plusieurs reprises par les autorités turques et condamnée pour avoir exprimé ses opinions, pourtant pacifiques. Elle fait également l'objet de plus de 140 procédures judiciaires intentées contre elle en raison du rôle symbolique qu'elle jouait au sein de la rédaction d'un journal kurde aujourd'hui fermé.

© Majority World / Amnesty International

DÉFENDRE LES DROITS DES LGBTI, DANS LE MONDE ENTIER



Notre impact

En 2017, Amnesty International s'est mobilisée avec succès pour l'adoption de 41 lois renforçant les droits humains, et notamment ceux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). À Taiwan, des milliers de militants et militantes d'Amnesty International ont uni leurs forces pour demander au pays de « dire oui » au mariage pour tous. La plus haute juridiction de la justice taiwanaise a finalement estimé que le mariage entre deux personnes du même sexe était un droit garanti par la Constitution. Désormais, Taiwan n'est pas loin de devenir la première juridiction d'Asie à légaliser le mariage entre personnes du même sexe.

Victoria Hsu (Taiwan)

Avocate, Victoria Hsu a joué un rôle majeur dans la mobilisation qui a débouché sur la décision historique de la justice taiwanaise concernant le mariage pour tous. Avec les juristes et les militants de la Taiwan Alliance to Promote Civil Partnership Rights, elle a été au cœur de la lutte pour l'égalité en matière de mariage à Taiwan. Ensemble, ces hommes et ces femmes continuent de militer pour un meilleur respect des droits et des libertés des personnes LGBTI.

© Duncan Longden / Majority World / Amnesty International



Cela ne suffit pas

Dans de nombreux pays, les personnes LGBTI continuent de vivre dans la crainte de la discrimination et de la violence. En 2017, les autorités tchéchènes ont orchestré une « purge homosexuelle », au cours de laquelle plus d'une centaine d'hommes ont été pourchassés, enlevés et torturés, voire, dans certains cas, tués. Ces crimes n'ont donné lieu à aucune inculpation.

Mikhaïl Toumassov (Russie)

Mikhaïl Toumassov est le président du Réseau LGBT russe, qui milite pour les droits des personnes LGBTI en Russie et propose une aide d'urgence à celles qui sont en danger. Bien que Mikhaïl et son équipe aient réussi à évacuer plus de 130 personnes de la région depuis avril 2017, plusieurs des personnes réinstallées ailleurs ont fait l'objet de tentatives d'enlèvement.

© Christo Geoghegan / Amnesty International

PERMETTRE AUX MILITANTS DE RESTER CONNECTÉS



Notre impact

L'accès libre et sans danger à Internet est essentiel pour les militants et militantes du monde entier.

Au cours de l'année écoulée, Amnesty International a dénoncé et bloqué des attaques de logiciels malveillants et des tentatives de hameçonnage dirigées contre des hommes et des femmes militants, journalistes, blogueurs ou manifestants pacifiques, évitant des intrusions qui auraient compromis leur action.

Diep Saeeda (Pakistan)

Militante de Lahore, Diep Saeeda fait partie des nombreuses personnes qui ont été victimes de tentatives de hameçonnage et autres visant à accéder à leurs données personnelles. Grâce à une analyse numérique et à l'examen des logiciels malveillants, Amnesty International a aidé Diep à comprendre les attaques dont elle faisait l'objet et à protéger ses appareils, ce qui lui a permis de poursuivre l'action capitale qu'elle menait.

© Ayesha Villain / Majority World / Amnesty International



Cela ne suffit pas

Les nouvelles technologies peuvent être une force considérable au service du bien sur notre planète, mais elles peuvent aussi constituer une sérieuse menace pour les militants des droits humains, aussi bien en ligne que dans la vie réelle.

En juin 2018, quelqu'un au sein du personnel d'Amnesty International a été pris pour cible par un logiciel espion vendu par la société de surveillance israélienne NSO Group.

Danna Ingleton (Royaume-Uni)

Danna Ingleton joue un rôle majeur au sein de la nouvelle équipe technologique d'Amnesty International. Danna et ses collègues renforcent la capacité de notre organisation à se servir de la technologie pour surveiller, promouvoir et protéger les droits humains, partout dans le monde.

© Christo Geoghegan / Amnesty International

DÉNONCER LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS



Notre impact

Pour qu'une crise des droits humains trouve une solution, il faut d'abord qu'elle soit dénoncée. Amnesty International a mené pendant plus d'un an une enquête minutieuse, destinée à recueillir des éléments prouvant que des crimes contre l'humanité ont été commis au Myanmar. Les preuves qui ont été rassemblées sont une composante de poids dans la campagne menée par notre organisation pour mettre fin aux violences, obtenir un embargo global sur les armes et faire en sorte que les acteurs humanitaires puissent aller sur le terrain.

Micah Farfour (États-Unis)

Conseillère spéciale en détection à distance de l'équipe de réaction aux crises d'Amnesty International, Micah Farfour a analysé des images satellite qui, une fois corroborées par des témoignages, des photos et des vidéos, ont permis de montrer que des crimes contre l'humanité avaient probablement été perpétrés par l'armée au Myanmar.

Son équipe se compose d'analystes et d'enquêteurs de terrain qui ont mis en évidence des violations graves et nombreuses, et notamment des opérations de nettoyage ethnique, des homicides illégaux et des arrestations arbitraires. L'équipe de réaction aux crises a été la première à confirmer le déploiement de mines antipersonnel le long de la frontière avec le Bangladesh.

© Ryan David Brown / Amnesty International



Cela ne suffit pas

Le conflit au Soudan du Sud reste l'une des crises les plus oubliées de la planète, alors que sept millions d'habitants de ce pays ont un besoin urgent d'aide humanitaire et de protection.

À la suite d'une campagne menée par Amnesty International et d'autres organisations, l'ONU a finalement adopté en juillet 2018 une résolution mettant en place un embargo sur les armes à destination du Soudan du Sud. Cela n'a malheureusement pas mis fin aux violences et aux atteintes aux droits humains.

Joan Nyanyuki (Kenya)

Joan Nyanyuki est la directrice régionale d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Est.

Avec son équipe, elle refuse de se taire et dénonce en permanence les graves violations des droits humains, trop souvent passées sous silence, commises au Soudan du Sud.

© Lameck Nyagudi / Majority World / Amnesty International

AIDER LES RÉFUGIÉS À VIVRE DANS LA DIGNITÉ

Notre impact

Il n'y a jamais eu autant de personnes réfugiées. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été contraints de fuir les conflits, les violences et les persécutions, un peu partout dans le monde. Amnesty International a favorisé par son action la mise en place et le renforcement de programmes de parrainage privé dans au moins cinq pays, permettant ainsi à des réfugiés de vivre en toute sécurité et dans la dignité.

Shankar Kasynathan (Australie)

En tant que coordonnateur en Australie de la campagne sur les réfugiés, Shankar Kasynathan a mené une action consistant à inviter les dirigeants locaux à soutenir les programmes de parrainage de réinstallation des personnes réfugiées.

En moins d'un an, plus de 50 responsables locaux, aux quatre coins de l'Australie, avaient répondu favorablement. Ceux-ci conjuguent aujourd'hui leurs efforts avec 19 structures administratives locales, en soutien à l'action d'Amnesty International.

© David Fowler / Majority World / Amnesty International

Cela ne suffit pas

De nombreux États ont toujours recours à des moyens inhumains pour empêcher les gens de venir demander l'asile chez eux. Conséquence directe du discours xénophobe et d'un durcissement de la législation aux États-Unis, seuls 11 réfugiés syriens avaient été accueillis dans ce pays fin avril 2018. À la frontière mexicaine, les pouvoirs publics américains ont séparé des parents de leurs enfants. Cette mesure, prise à titre « de dissuasion et de sanction », a touché plus de 15 000 personnes originaires d'Amérique centrale accusées d'avoir clandestinement franchi la frontière.

Aaron Tovo (États-Unis)

Aaron Tovo est un bénévole d'Amnesty International qui vit dans le Minnesota. En 2016, son groupe a été le premier à faire adopter par des conseils municipaux des résolutions en faveur de l'accueil et de la réinstallation de réfugiés syriens aux États-Unis, d'abord à Saint Paul puis à Minneapolis. Le groupe continue d'agir pour inciter les élus à assurer un meilleur respect des droits fondamentaux des réfugiés, en particulier des personnes originaires du Moyen-Orient et d'Amérique centrale.

© Richard Tsong-Taatarii / Amnesty International

OBLIGER LES ENTREPRISES À RENDRE DES COMPTES

Notre impact

Les chaînes d'approvisionnement des entreprises technologiques ne sont pas transparentes. Elles peuvent donc souvent cacher des atteintes aux droits humains. En 2017, des milliers de sympathisants et sympathisantes d'Amnesty International ont fait pression sur Apple pour que la firme publie la liste des fonderies de cobalt intervenant dans sa chaîne d'approvisionnement. Samsung, BMW et Renault ont fait de même par la suite, en réponse aux pressions exercées par l'organisation. Cette action, parmi d'autres facteurs, a finalement poussé le gouvernement de la République démocratique du Congo à promettre d'en finir avec le travail des enfants d'ici 2025.

Catherine Mutindi (République démocratique du Congo)

Catherine Mutindi travaille pour l'institution du Bon Pasteur, où, avec ses collègues, elle aide notamment des enfants qui travaillaient dans les mines à retrouver le chemin de l'école. Avec le soutien d'Amnesty International, elle pousse la communauté internationale à ouvrir les yeux sur la dure réalité de la chaîne d'approvisionnement en cobalt.

© Alain Nsenga / Majority World / Amnesty International

Cela ne suffit pas

Bon nombre des plus grandes entreprises de la planète ne respectent toujours pas les droits humains. Dans un rapport paru en 2018 sous le titre *#ToxicTwitter*, Amnesty International révélait l'ampleur et la nature des violences et des abus auxquels les femmes étaient confrontées sur Twitter. Elle dénonçait l'incapacité de l'entreprise à prendre des mesures vraiment efficaces à ce sujet. De nombreuses femmes, en particulier celles qui subissent des agressions en ligne en raison de leur identité, sont de fait réduites au silence sur Twitter, contraintes de s'auto-censurer ou de quitter purement et simplement le réseau social.

Renee Bracey Sherman (États-Unis)

Renee Bracey Sherman est écrivaine et militante pour la justice en matière de procréation. C'est une spécialiste de l'argumentaire en faveur du droit à l'avortement. Connue pour ses prises de parole visant à mettre un terme à la stigmatisation de l'interruption volontaire de grossesse, Renee reçoit presque tous les jours des messages de haine racistes et misogynes, ainsi que des menaces, sur Twitter.

© Jessica Chou / Amnesty International

CONSTRUIRE UN MOUVEMENT MONDIAL DANS TOUTE SA DIVERSITÉ



Notre impact

Amnesty International est un mouvement mondial qui rassemble des personnes luttant pour le respect des droits humains.

En 2017, près de sept millions de sympathisants et sympathisantes d'Amnesty International se sont mobilisés – en manifestant, en écrivant, en signant des pétitions, etc. – pour défendre et faire mieux respecter les droits humains, partout dans le monde.

Emily Helsby (Royaume-Uni)

Emily Helsby milite au sein d'Amnesty International depuis l'âge de 16 ans.

Elle est membre du groupe consultatif Jeunes et du Comité du réseau d'action étudiant. Emily et ses camarades nous aident à toucher davantage de jeunes, un peu partout dans le monde.

© Christo Geoghegan / Amnesty International



Cela ne suffit pas

Nous sommes de plus en plus nombreux chaque année, mais il reste encore beaucoup à faire pour davantage diversifier notre mouvement. Nous nous efforçons cette année de favoriser encore plus l'inclusion, en encourageant davantage de jeunes femmes à nous rejoindre et en veillant à ce qu'elles disposent d'une plateforme pour revendiquer les droits humains.

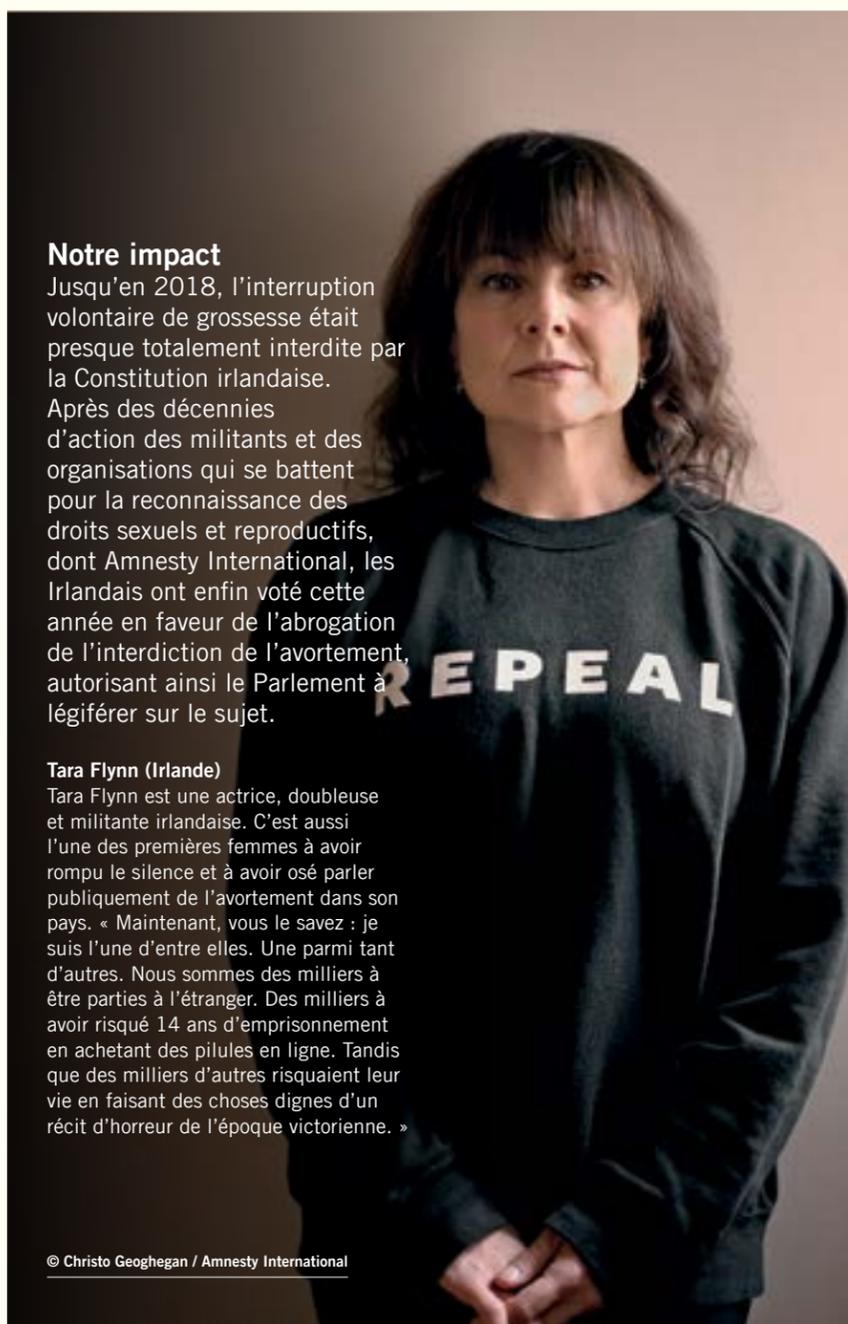
Pashtana (Afghanistan)

Pashtana a récemment rejoint Amnesty International en Afghanistan.

« J'ai rejoint Amnesty International parce que je m'y sens chez moi. Je fais des choses qui me passionnent et, surtout, Amnesty International m'offre un espace sécurisé, dans lequel je peux m'épanouir au sein d'une communauté militante où la diversité est réelle. »

© Gulbuddin Elham / Majority World / Amnesty International

LUTTER POUR LA JUSTICE EN MATIÈRE DE PROCRÉATION



Notre impact

Jusqu'en 2018, l'interruption volontaire de grossesse était presque totalement interdite par la Constitution irlandaise.

Après des décennies d'action des militants et des organisations qui se battent pour la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs, dont Amnesty International, les Irlandais ont enfin voté cette année en faveur de l'abrogation de l'interdiction de l'avortement, autorisant ainsi le Parlement à légiférer sur le sujet.

Tara Flynn (Irlande)

Tara Flynn est une actrice, doubleuse et militante irlandaise. C'est aussi l'une des premières femmes à avoir rompu le silence et à avoir osé parler publiquement de l'avortement dans son pays. « Maintenant, vous le savez : je suis l'une d'entre elles. Une parmi tant d'autres. Nous sommes des milliers à être parties à l'étranger. Des milliers à avoir risqué 14 ans d'emprisonnement en achetant des pilules en ligne. Tandis que des milliers d'autres risquaient leur vie en faisant des choses dignes d'un récit d'horreur de l'époque victorienne. »

© Christo Geoghegan / Amnesty International



Cela ne suffit pas

Après un débat marathon de 16 heures, le Sénat argentin a rejeté en août dernier une proposition de loi qui aurait permis de sauver la vie de nombreuses femmes en légalisant l'avortement au cours des 14 premières semaines de grossesse. Bien que décevante, cette décision ne marque pas la fin de la mobilisation pour la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse en Argentine, qui a repris de plus belle.

Noel De Toledo (Argentine)

Noel De Toledo fait partie d'un groupe de jeunes membres d'Amnesty International qui militent pour des services d'avortements légaux et sûrs en Argentine.

« En tant que jeunes, nous nous sommes approprié cette cause et nous continuerons de nous battre pour la légalisation de l'avortement et l'éducation sexuelle obligatoire dans les programmes scolaires. Cette vague verte est inarrêtable. »

© Javier Heinzmann / Majority World / Amnesty International

NÉES LE MÊME JOUR DE DÉCEMBRE 1948

La militante Helen Thomas est née le même jour que la plus célèbre des déclarations des Nations unies. Elle nous livre ici ses réflexions sur ce que signifie naître « libres et égaux », et sur le chemin qu'il reste à parcourir afin que cela devienne une réalité pour tout le monde.

© DR. Helen Thomas à l'âge de deux ans, debout dans son lit à l'hôpital Victoria des enfants malades de Kingston-upon-Hull (Royaume-Uni), 1951.



Je suis venue au monde par une nuit glaciale de l'hiver 1948 dans la petite maison de mes parents, dans le nord de l'Angleterre. Après des heures de travail, ma mère m'a donné le jour le 9 décembre à minuit.

Nous étions dans les années difficiles de l'après-guerre. Mes parents s'étaient mariés une semaine avant la déclaration de guerre. Ayant retrouvé mon père après des années de séparation, ma mère s'est battue pour élever leurs quatre enfants dans un monde marqué par les ravages des bombardements, le rationnement et la pauvreté. Son existence n'a été qu'une succession de tâches domestiques, et il a dû lui sembler que les événements du monde extérieur avaient bien peu de conséquences sur sa vie.

La nuit de ma naissance, à 800 kilomètres de là, à Paris, une autre femme œuvrait pour mettre au monde quelque chose de nouveau, qui était aussi le résultat de plusieurs mois de gestation. Ancienne Première dame des États-Unis, elle était diplomate et représentante à l'ONU. Ce à quoi elle allait donner naissance devait changer la vie de millions de personnes, dont moi. Il s'agissait de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pendant des mois, un comité de rédaction présidé par Eleanor Roosevelt s'était battu pour coucher sur le papier une liste de libertés et de droits fondamentaux que tous les pays de la toute jeune Organisation des Nations unies (ONU) pourraient accepter de reconnaître à l'ensemble des citoyens. Alors que je poussais mon premier cri, Eleanor Roosevelt prononçait un discours nocturne devant l'Assemblée générale de l'ONU, soulignant l'importance considérable de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Adopté par l'Assemblée générale le 10 décembre, ce texte a offert à chaque habitant de la planète la reconnaissance de ses droits fondamentaux. Du moins, sur le papier.

Plusieurs décennies se sont écoulées avant que je comprenne l'importance prodigieuse de ce qui s'était passé au moment de ma naissance. La Déclaration universelle des droits de l'homme a dépassé les notions de « bien » et de « mal » avec lesquelles j'ai grandi, et transcendé les divisions nationales et culturelles. Les premières heures de ma vie m'ont vu renaître libre et égale « en dignité et en droits ». J'avais acquis, entre autres, le droit de ne pas être torturée ni soumise à la discrimination, l'égalité pleine et entière devant la loi, le droit de circuler librement et la liberté de pensée, de conscience et de religion. Pourtant, pendant de nombreuses années, je n'en ai rien su.

Ce n'est que récemment, en lisant des livres d'histoire, que j'ai appris que les 30 articles de la Déclaration avaient suscité de nouveaux débats, influencé diverses lois et constitutions nationales, et constitué le socle des traités relatifs aux droits humains.

La guerre avait laissé derrière elle un paysage morose en Grande-Bretagne, mais aussi semé les graines de l'égalitarisme. L'une de ces graines avait donné le jour au Service national de santé (NHS) gratuit et universel, qui avait à peine cinq mois lors de ma naissance. Les livres d'histoire m'apprennent que le nouveau cadre de défense des droits humains a eu des effets immédiats sur le tout jeune NHS. Pourtant, quand j'ai eu besoin de ses services médicaux, j'ai découvert qu'il manquait profondément de respect pour la dignité et les droits des patients.

À l'âge de deux ans, je suis sortie sur la route par la porte du jardin et suis passée sous les roues d'un camion. En une fraction de seconde, ma vie a basculé irrémédiablement.

À la suite de cet accident, j'ai été la première de ma famille à bénéficier de soins hospitaliers gratuits, que sinon mes

parents n'auraient jamais eu les moyens de payer. Grâce au NHS, aujourd'hui je marche. Pourtant, la manière dont les patients étaient traités à l'hôpital pouvait être cruelle. Les enfants étaient attachés à leur lit, parfois pendant des semaines. Les actes médicaux pratiqués sur eux l'étaient souvent sans anesthésie, car on pensait que cela ne servait à rien. Le consentement des patients ou de leur famille était rarement demandé. Les premiers jours, les parents ne pouvaient voir leur enfant qu'une heure par semaine. Bien que courantes, ces pratiques étaient contraires aux droits humains des patients.

Le droit à l'éducation et le droit de ne pas subir de discrimination ont aussi mis du temps à se diffuser. Quand je suis entrée à l'école, certains enseignants ont refusé de faire la classe à une enfant « handicapée ». J'étais souvent séparée de mes camarades et je n'avais pas le droit de venir à l'école avec mes béquilles, de peur que je ne devienne un « fardeau ».

Durant mon enfance, en raison de la discrimination à l'égard des femmes et des filles au sein de la famille et dans la société en général, il y avait aussi moins de places pour les filles dans les meilleures écoles. J'ai perdu des années à suivre des enseignements dépassés et inutiles. J'ai appris tous les détails de la Révolution française, mais rien sur la fondation de l'ONU, sur son importance pour l'humanité, ou sur la Déclaration universelle des droits de l'homme.

À l'âge de 16 ans, j'ai commencé à travailler comme infirmière, et j'ai pu grâce à mon salaire économiser pour un passeport et une valise. À mon arrivée à Johannesburg, en Afrique du Sud, à la fin des années 1960, j'ai découvert un monde de soleil et de possibilités s'ouvrant en grand devant moi. Mais j'ai aussi découvert l'apartheid. Pour une femme anglaise blanche et instruite comme



À gauche : Un groupe de Japonaises lit la Déclaration universelle des droits de l'homme lors d'une visite au siège provisoire des Nations unies à Lake Success, à New York (États-Unis, 24 février 1950).

© ONU

Ci-dessus : L'Indienne Shrimati Lakshmi Menon fait une déclaration devant l'Assemblée générale des Nations unies au Palais de Chaillot, à Paris, en amont de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (France, 9 décembre 1948).

© ONU

moi, il était extrêmement facile de trouver du travail. Avec mes qualifications, j'ai trouvé un emploi de gérante d'un restaurant huppé. J'étais la seule employée blanche. Sous mes ordres, j'avais du personnel xhosa en cuisine, asiatique au service et malais au bar. Je trouvais absurde le postulat de l'apartheid : une poignée de privilégiés qui s'accrochaient fermement à ce dont ils avaient réussi à s'emparer, et qui s'en justifiaient au nom d'une fausse idéologie affirmant l'infériorité de l'autre. Il aurait été facile et agréable de s'en contenter.

Mais je m'y suis refusée.

Est-ce l'absurdité inhumaine de l'apartheid qui m'a réveillée ? Je ne sais pas, j'ignorais tout des droits humains, mais tout ce que je peux dire c'est que l'injustice sautait si douloureusement aux yeux qu'elle était intolérable. Des mères pouvaient être séparées de leur bébé, et des personnes noires tuées en toute impunité. J'ai réalisé que la protection des droits que je tenais pour acquise n'était pas une réalité pour tout le monde.

Quand mon fiancé blanc a commencé à former en douce des apprentis non blancs dans son atelier de mécanique, ses collègues blancs l'ont harcelé et puni. Ils ont même essayé de l'immoler par le feu. Refusant de devoir prouver que nous étions de « race blanche pure » sur notre certificat de mariage, nous avons franchi la frontière pour aller nous marier au Swaziland. De retour en Afrique du Sud, nous avons de nouveau été harcelés car la plupart de nos amis étaient enregistrés comme personnes « de couleur ». Notre refus de nous conformer au mythe de la suprématie blanche nous exposait à un climat d'oppression, de violences policières et d'espionnage d'État. Nous avons embarqué sur un bateau à destination de l'Inde pour ne pas être arrêtés.

Nous sommes arrivés à Mumbai (Bombay), dans l'État de Maharashtra, en pleine sécheresse. La moitié des 14 millions d'habitants de la ville vivaient dans la rue... et y mouraient aussi. Une fois de plus, j'ai été choquée de voir à quel point l'extrême pauvreté et la maladie pouvaient devenir banales. Là-bas non plus, la Déclaration universelle des droits de l'homme n'était pas une évidence.

De retour en Angleterre dans les années 1970, et grâce à la gratuité de l'enseignement, j'ai obtenu un doctorat en recherche médicale. J'ai accueilli un jeune réfugié sud-africain victime de l'apartheid, et j'ai eu trois enfants.

Aujourd'hui, je participe comme bénévole à des initiatives d'aide aux réfugiés, je fais campagne en faveur de l'amélioration de l'environnement local, et j'aide à l'approvisionnement d'une banque alimentaire. À part cela, ma vie, comme celle de beaucoup d'entre nous, ne laissera guère de traces sur terre.

À 70 ans, je me demande quels progrès le monde a faits en termes de reconnaissance et de respect des droits souhaités par Eleanor Roosevelt. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, mais, comme moi, mes enfants n'ont pas appris à l'école l'existence de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

On leur a, cependant, enseigné la montée du fascisme dans l'Europe des années 1930, et son terrible aboutissement à Auschwitz et ailleurs – des événements qui ont conduit à l'adoption de la Déclaration. La plus jeune de mes filles pensait que ces crimes fascistes avaient été commis par des personnes « vieilles et ignorantes ». Elle voit aujourd'hui sa propre génération verser dans les mêmes travers. Comment pouvons-nous protéger

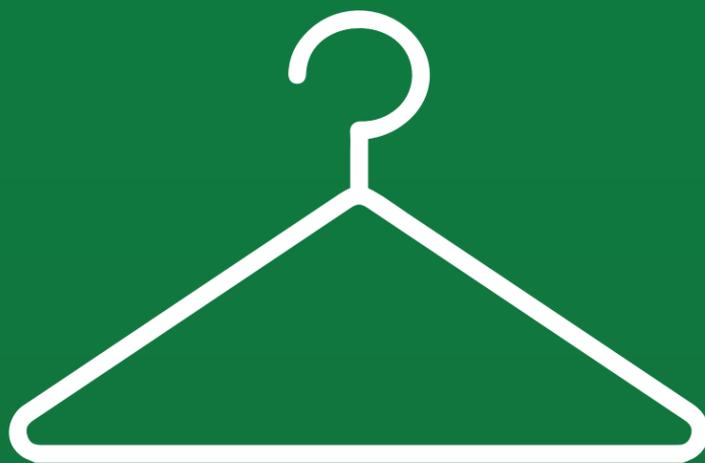
nos libertés si nous ne savons pas d'où elles viennent ?

Mon premier petit-enfant doit naître cet hiver. Connaîtra-t-il aussi mal ses droits que les gens de ma génération ? Ou lui enseignera-t-on leur existence, et aura-t-il le courage de faire ce que ma génération a souvent négligé de faire : défendre, pour lui et pour les autres, ces droits et ces libertés inaliénables ? Sinon, ce moment de l'histoire de l'humanité où nous nous sommes efforcés d'améliorer les choses sera à jamais perdu au profit de la propension constante de l'être humain à la cupidité, la vengeance, l'égoïsme et la soif de pouvoir – autant de tendances concurrentes qui menacent continuellement de nous priver de nos droits.

Les élites sont trop souvent les seules à jouir de leurs droits fondamentaux et à contrôler les droits humains, qui restent mal connus de la plupart des gens. Je suis convaincue que, pour être garantis dans la durée, ces droits doivent être connus et compris du plus grand nombre. Nous devons enseigner à tous les enfants ce qu'est la Déclaration universelle des droits de l'homme, pourquoi elle est importante, et quels sont leurs droits, tous leurs droits. Il faut que chacun et chacune se sente conjointement responsable de la défense de ces droits et du combat quotidien en leur faveur. ■

Helen Thomas

ADIÓS



ADIEU AUX GOUVERNEMENTS
QUI RESTREIGNENT LES DROITS
REPRODUCTIFS, À LA TROISIÈME
CAUSE PRINCIPALE DE MORTALITÉ
MATERNELLE À L'ÉCHELLE MONDIALE,
AUX AVORTEMENTS CLANDESTINS,
À LA RÉPRESSION PÉNALE
DE L'AVORTEMENT.

EN 2019, NOUS ALLONS MENER
UN COMBAT POUR LA DÉPÉNALISATION
DE L'AVORTEMENT DANS TOUS
LES PAYS OÙ IL CONSTITUE
TOUJOURS UN CRIME.

REJOIGNEZ LE COMBAT.

REJOIGNEZ-NOUS

AMNESTY
INTERNATIONAL

